MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

(SEANCE PUBLIQUE)

N°04/2014 DU 08/07/2014 A 11H00

RELATIF

Α

LA REALISATION DU COACHING INDIVIDUEL AU PROFIT DES COOPERATIVES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME MOURAFAKA D'APPUI POST CREATION DES COOPERATIVES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

En application des dispositions de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 et l'article 17 paragraphe 3 alinéa 3 du décret n°2.12.349 du 8 journada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

EXERCICE 2014

SOMMAIRE

CHAPITRE I: CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1: OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2: LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 3: DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

ARTICLE 4 : REFERENCE AUX DOCUMENTS GENEREAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE

ARTICLE 5: VALIDITE DU MARCHE

ARTICLE 6: NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

ARTICLE 7: PIECES MISES A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE DE SERVICES

ARTICLE 8: ELECTION DU DOMICILE DU PRESTATAIRE

ARTICLE 9: NANTISSEMENT

ARTICLE 10: SOUS-TRAITANCE

ARTICLE 11: DELAI D'EXECUTION

ARTICLE 12: NATURE DES PRIX

ARTICLE 13: CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

ARTICLE 14: RETENUE DE GARANTIE

ARTICLE 15: ASSURANCES - RESPONSABILITE

ARTICLE 16: DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 17: IMPOTS, DROITS ET TAXES

ARTICLE 18: MODALITES DE RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 19: MODALITES DE PAIEMENT

ARTICLE 20: PENALITES POUR RETARD

ARTICLE 21: PROPRIETE DES DOCUMENTS PREPARES PAR LE PRESTATAIRE

ARTICLE 22: MESURES COERCITIVES ET REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

ARTICLE 23: CONDITIONS DE RESILIATION

CHAPITRE II: CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 24: PRESENTATION DU PROGRAMME MOURAFAKA

ARTICLE 25: OBJECTIFS DU COACHING INDIVIDUEL

ARTICLE 26: BENEFICIAIRES DU COACHING INDIVIDUEL

ARTICLE 27: CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU COACHING INDIVIDUEL

ARTICLE 28: MODALITES D'INTERVENTION ET MOYENS D'EXECUTION

ARTICLE 29: PROFIL DES CONSULTANTS

ARTICLE 30: CONFIDENTIALITE DE L'INFORMATION

CHAPITRE III: BORDEREAU DES PRIX-DETAILESTIMATIF

ARTICLE 31: BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

CHAPITRE I: CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1: OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation d'un coaching individuel au profit des coopératives dans le cadre du programme Mourafaka d'appui post création des coopératives nouvellement créées comprenant cinq lots dans les conditions définies ci-après et conformément aux spécifications techniques contenues dans le présent cahier des prescriptions spéciales :

Lots	Régions
Lot n°1	Tanger-Tétouan ; Gharb-Cherarda-Beni Hsan; Le grand Casablanca ;Rabat-Salé-Zemmour-Zaër; Chaouia-Ouardigha.
Lot n°2	Doukkala-Abda; Marrakech-Tensift-Al Haouz; Souss-Massa-Darâa.
Lot n°3	Guelmim-Esmara; Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra; Oued-Eddahab— Lagouira.
Lot n°4	Meknès-Tafilalet ;Tadla-Azilal.
Lot n°5	Fès-Boulemane ; L'Oriental ; Taza- Al Hoceima-Taounate.

ARTICLE 2: LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

La réalisation du coaching individuel des coopératives dans le cadre du programme mourafaka sera effectuée dans les locaux des coopératives. Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres est amené à effectuer des visites dans les différentes coopératives bénéficiaires du coaching individuel.

Les frais afférents aux différents déplacements nécessaires pour la réalisation des prestations objet du marché qui découlera du présent appel d'offres sont à la charge du prestataire.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents constitutifs du marché qui découlera du présent appel d'offre comprennent :

- L'acte d'engagement;
- Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- L'offre technique;
- Le bordereau des prix détail estimatif;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des services portant sur les prestations d'études et de maîtrises d'œuvre passés pour le compte de l'Etat (CCAG-EMO) approuvé par le Décret n° 2-01-2332 du 22 Rabii I 54 Juin 2002);
- La liste des membres de l'équipe proposée par le prestataire.

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché qui découlera du présent appel d'offres, ces documents prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4: REFERENCE AUX DOCUMENTS GENERAUX ET SPECIAUX APPILCABLES AU MARCHE

Le Titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres est également soumis aux dispositions des textes suivants :

Dahir du 23 chaoual 1367 (28 août 1948) relatif au nantissement des marchés publics modifié et complété par les Dahirs du 31/01/1961 et du 29/10/1961. La circulaire n°796/SGP du 15/4/1953 en application du Dahir du 28/8/1948 ;

Dahir portant loi n°1.73.654 du 11 rabia II 1395 (23 avril 1975), relatif à l'Office du Développement de la Coopération tel qu'il a été complété et modifié par la loi 24-83 fixant le statut général des coopératives et les missions de l'Office du Développement de la Coopération;

Dahir n°1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;

Décret royal n°330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, modifié par le Décret n°1.76.629 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) et modifié par le Décret n°2.79.510 du 26 journada I 1400 (12 mai1980);

Décret n°2.92.73 du 4 kaada 1413 du 29 avril 1993 modifiant le dahir portant loi n° 1.73.654 du 11 rabiaa II 1345 (23 avril 1975) relatif à l'Office du Développement de la Coopération ;

Décret n° 2.75.839 du 30 décembre 1975 relatif au contrôle des engagements et dépenses de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété par le Décret n° 2-01-2678 du 15 chaoual 1422 (31 décembre 2001) ;

Décret royal n°2333-01-2 en date du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des services portant sur les prestations d'études et de maitrise d'œuvre passés pour le compte de l'état (CCAG-EMO);

Décret n° 2-03-703 du 18 ramadan 1424 (13 novembre 2003) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat ;

Décret n°2-02-121 du 24 chaoual 1424 (19 décembre 2003) relatif aux contrôleurs d'Etat, commissaires du gouvernement et trésoriers payeurs auprès des entreprises publiques et autres organismes ;

Décret n° 2-12-349 du 8 Journada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;

Décret n° 2.07.1235 du 04 novembre 2008 relatif au contrôle de dépenses de l'Etat ;

Circulaire n°72 CAB du 1er ministre du 26/11/90 relative aux modalités d'application du dahir 1/56-211 concernant les garanties pécuniaires exigées des soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics ;

Textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires ;

Tous les textes règlementaires rendus applicables à la date de signature de marché découlant du présent appel d'offres.

Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance des textes règlementaires en vigueur pour se déroger aux obligations qui y sont contenus.

ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché qui découlera du présent appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après la notification de son approbation par le Directeur de l'Office du Développement de la Coopération et son visa, le cas échéant, par le Contrôleur d'Etat de l'Office du Développement de la Coopération

ARTICLE 6 : NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

L'approbation du marché qui découlera du présent appel d'offres est notifiée à l'attributaire dans un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis, Au-delà de ce délai, il sera fait application de l'article 153 du décret précité.

ARTICLE 7: PIECES MISES A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché qui découlera du présent appel d'offres, le maître d'ouvrage remet gratuitement au titulaire, contre décharge, un exemplaire vérifié et certifié conforme de l'acte d'engagement, du cahier de prescriptions spéciales et des pièces expressément désignées comme constitutives du marché qui découlera du présent appel d'offres à l'exception du cahier des prescriptions communes applicable et du cahier des clauses administratives générales applicables au marchés d'études et de maitrise d'œuvre.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif, le cas échéant.

ARTICLE 8 : ELECTION DU DOMICILE DU PRESTATAIRE

Les notifications du Maître d'Ouvrage sont valablement faites au domicile élu ou au siège social du titulaire mentionné dans l'acte d'engagement.

En cas de changement de domicile le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 9 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché découlant du présent appel d'offres, il sera fait application des dispositions du dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues par l'Office du Développement de la Coopération, en exécution du marché qui découlera du présent appel d'offres, sera opérée par les soins du Directeur de l'Office.
- 2- Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements et subrogations, les renseignements et états prévus à l'article 07 du Dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement des marchés publics, est le Directeur de l'Office du Développement de la Coopération.

- 3- Les paiements prévus au marché qui découlera du présent appel d'offres seront effectués par le trésorier payeur de l'Office du Développement de la Coopération seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.
- 4- En cas de nantissement du marché qui découlera du présent appel d'offres, le maître d'ouvrage délivre sans frais, à l'entrepreneur, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché qui découlera du présent appel d'offres portant la mention « exemplaire unique » et destiné à former titre conformément aux dispositions du dahir du 23 chaoual 1367 (28 août 1948) relatif au nantissement des marchés publics.

Les frais de timbres de l'original du marché qui découlera du présent appel d'offres et de l'exemplaire unique remis au prestataire de services sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 10 : SOUS TRAITANCE

Si le prestataire de services envisage de sous-traiter une partie du marché qui découlera du présent appel d'offres, il doit requérir l'accord préalable du maître d'ouvrage auquel il est notifié la nature des prestations et l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché qui découlera du présent appel d'offres.

Le titulaire ne peut sous-traiter l'exécution d'une ou plusieurs parties du marché qui découlera du présent appel d'offres s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable dûment notifiée par la direction de l'Office du Développement de la Coopération.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément aux dispositions de l'article 158 du décret n°2-12-349 du 8 journada I 1434 (20 mars 2013).

ARTICLE 11 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché qui découlera du présent appel d'offres fixé à vingt (24) mois à raison de douze (12) séances avec un intervalle de séparation entre les séances de trente (30) jours minimum et de Soixante Quinze (75) jours maximum, à compter du lendemain de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'étude. L'intervalle de séparation entre les séances ne peut être modifié sans l'accord préalable du comité de suivi.

- <u>Phase 1</u>: s'achève au terme de la quatrième (4^{ème}) séance pour toutes les coopératives du lot :
- Phase 2: s'achève au terme de la huitième (8^{ème}) séance pour toutes les coopératives du lot;
- <u>Phase 3</u>: s'achève au terme de la douzième (12^{ème}) séance pour toutes les coopératives du lot;

Chaque phase prend effet à partir du lendemain du jour indiqué dans « l'ordre de service de commencer l'exécution des prestations » notifié au prestataire.

ARTICLE 12 : NATURE DES PRIX

Les prix en dirhams établis au titre du marché qui découlera du présent appel d'offres sont fermes et non révisables.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le cautionnement provisoire est fixé par lot à la somme de:

- Lot n°1 : Vingt Cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)
- Lot n°2 : Vingt Cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)
- Lot n°3: Vingt Cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)
- Lot n°4 : Vingt Cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)
- Lot n°5 : Vingt Cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)

Le montant du cautionnement définitif est de 3% du montant initial du marché qui découlera du présent appel d'offres.

Ce cautionnement définitif doit être constitué dans les trente jours qui suivent la notification d'approbation du marché qui découlera du présent appel d'offres.

Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres jusqu'à la réception définitive. Il est restitué au titulaire après la réception définitive.

Si le prestataire de services ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de trente jours à compter de la date de la notification de l'approbation du marché qui découlera du présent appel d'offres, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une main levée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la date de la réception définitive des prestations de services.

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

Aucune retenue de garantie ne sera prélevée sur les acomptes payés au prestataire de services.

ARTICLE 15 : ASSURANCES - RESPONSABILITE

Avant tout commencement de l'exécution des prestations du marché qui découlera du présent appel d'offres, le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres doit adresser au maître d'ouvrage les attestations de polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à l'exécution du marché qui découlera du présent d'appel d'offres, et ce conformément à l'article 20 du CCAG-EMO et tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-05-1434 du 28/12/2005.

ARTICLE 16: DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres prend en charge les droits de timbres et d'enregistrement auxquels donnera lieu le marché qui découlera du présent appel d'offres, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 17: IMPOTS, DROITS ET TAXES

Les impôts, droits et taxes de toute nature auxquels donnera lieu le marché qui découlera du présent appel d'offres sont à la charge exclusive du titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres.

Toutefois, si les taxes, droit et impôts qui se rapportent directement à cette prestation se trouvent modifiés par une loi des finances, les prix du marché qui découlera du présent appel d'offres changeront en conséquence.

ARTICLE 18: MODALITES DE RECEPTION DES PRESTATIONS

Avant le démarrage du projet, l'Office du Développement de la Coopération désignera les membres du comité de suivi qui sera chargé de :

- Prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la réalisation du coaching individuel,
- Assurer la coordination entre le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres et les coopératives bénéficiaires du coaching individuel.
- Assurer le suivi des travaux, émettre son avis, et faire éventuellement des propositions quant au déroulement de la mission du coaching individuel,
- Elaborer des rapports de l'état d'avancement de l'opération,
- Lever les difficultés qui peuvent survenir au cours de l'exécution de la mission,
- Organiser des réunions pour constater l'avancement des travaux du titulaire,
- Valider les résultats du coaching individuel sur la base des rapports de l'état d'avancement de cette action dans un procès-verbal de réception conçu à cet effet et portant la signature de tous ses membres.
- Prononcer la réception provisoire et définitive des rapports.

Le titulaire du marché est tenu de se conformer aux avis émis par le Comité de suivi sur les résultats du coaching et de respecter les dispositions du présent cahier de prescriptions spéciales.

1- Vérification et approbation des prestations :

Apres remise des rapports prévus par le marché qui découlera du présent appel d'offres en édition provisoire, le prestataire devra soumettre au comité de suivi, dans le cadre d'une présentation, les résultats de chaque mission effectuée.

L'Office du Développement de la Coopération se réserve le droit d'effectuer toutes les opérations de vérification qu'il jugera nécessaires.

Chaque rapport fera l'objet d'une version provisoire soumise à l'Office du Développement de la Coopération pour validation en **six** (6) exemplaires, accompagnée d'une présentation power point (reprenant un résumé du rapport) faite par l'équipe du prestataire au comité de suivi.

Les délais de validation des rapports par l'Office sont de 15 jours pour chaque rapport à compter de la date de remise de chaque rapport par le titulaire.

Le prestataire prend en compte les remarques et observations éventuelles qui lui auraient été données et établit le rapport en version définitive en **vingt** (20) exemplaires en format papier et en format numérique sur CD (format Word et PDF). Il fournit également un rapport de synthèse de la phase.

L'Office du Développement de la Coopération s'assure que les remarques émises ont bien été intégrées dans le rapport définitif. Si les remarques ont été intégrées, le rapport définitif de la phase est validé et la réception partielle est prononcée. Dans le cas contraire, le prestataire est appelé une nouvelle fois à redresser son rapport.

Si les prestations livrées sont reconnues non-conformes, l'Office du Développement de la Coopération rejette celles-ci en donnant les raisons de ce rejet. Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres devra apporter toutes les modifications nécessaires pour les rendre conformes aux spécifications techniques.

Il reste entendu que la reprise des travaux non-conformes et incomplets n'entraînera aucune modification dans les délais contractuels fixés au marché qui découlera du présent appel d'offres, et ne donnera lieu à aucune rémunération particulière de la société.

En cas de refus par le titulaire de se conformer à ces prescriptions, la résiliation du marché qui découlera du présent appel d'offres pourrait être prononcée.

a : Réception partielle

Il sera procédé à une réception partielle des prestations après la réalisation de la quatrième $(4^{\text{ème}})$ séance et la huitième $(8^{\text{ème}})$ séance suivant la décomposition du prix global présentée dans l'article 19 ci-dessous et le cahier des prescriptions techniques. Ces réceptions seront sanctionnées par l'établissement d'un procès verbal de réception partielle.

b : Réception provisoire

A la fin de la réalisation de la douzième séance du coaching individuel, il sera procédé par le maître d'ouvrage à la réception provisoire des prestations effectuées, si le titulaire a bien rempli ses obligations contractuelles.

Un procès-verbal de réception provisoire sera dressé et signé par le comité de Suivi.

Les prestations et les livraisons seront au préalable réceptionnées par le comité de suivi qui vérifiera leur conformité avec les termes du cahier des prescriptions techniques et établira un rapport de réception partielle par phase.

La réception provisoire sera prononcée après réception du rapport final provisoire et sera sanctionnée par l'établissement d'un procès verbal de réception provisoire.

Le prestataire est tenu de fournir l'étude provisoire en six (6) exemplaires.

c : Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après réception du rapport final jugé conforme aux prescriptions du présent cahier de prescriptions spéciales et sera sanctionnée par l'établissement d'un procès verbal de réception définitive. Le prestataire est tenu de fournir l'étude définitive sous format papier en vingt (20) exemplaires et sous format numérique (format Word et PDF).

ARTICLE 19 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement sera effectué après réception des prestations de chaque phase de coaching individuel, accompagné du procès verbal correspondant.

Le paiement des prestations objet du marché qui découlera du présent appel d'offres sera effectué par le trésorier payeur de l'Office du Développement de la Coopération, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres, par virement à un compte bancaire courant ou postal sur production d'un décompte établi en 5 exemplaires portant la signature du prestataire et dont l'original sera timbré selon la dimension.

Les décomptes appuyés du bon de livraison doivent être arrêtés en toutes lettres, certifiés exacts et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte courant postal ou bancaire (RIB).

Les paiements seront effectués comme suit :

- 30% au terme de la quatrième (4^{ème}) séance du coaching individuel de toutes les coopératives du lot;
- 30% au terme de la huitième (8^{ème}) séance du coaching individuel de toutes les coopératives du lot;

• 40% au terme de la douzième (12^{ème}) séance du coaching individuel de toutes les coopératives du lot;

ARTICLE 20 : PENALITES POUR RETARD

A défaut de n'avoir pas terminé la totalité des exécutions dans les délais prescrits, il sera décompté au prestataire une pénalité de 1/1000 du montant initial du marché qui découlera du présent appel d'offres, par jour calendaire effectif de retard.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au prestataire de service.

Le montant des pénalités est plafonné à dix pour cent (10%) du montant initial du marché qui découlera du présent appel d'offres.

Le montant des pénalités sera le cas échéant déduit d'office des décomptes des sommes dues à l'intervenant.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le prestataire de services de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrit au titre du marché qui découlera du présent appel d'offres.

ARTICLE 21: PROPRIETE DES DOCUMENTS PREPARES PAR LE PRESTATAIRE

Les documents établis seront mis à la disposition du Maître d'ouvrage dans leur version définitive et lui deviennent de facto propriété. Toute modification, adjonction ou suppression apportée aux documents doit être immédiatement et obligatoirement communiquée par la société à l'Office du Développement de la Coopération sous forme d'une nouvelle version (documents modificatifs).

ARTICLE 22: MESURES COERCITIVES ET REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

En cas des différends et litiges qui peuvent se produire à l'occasion de l'exécution du marché qui découlera du présent appel d'offres entre le titulaire et l'Office du Développement de la Coopération, il sera fait application des dispositions du C.C.A.G-EMO et notamment les articles 52, 53, 54 et 55.

Les litiges éventuels entre le maitre d'ouvrage et le prestataire sont soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 23: CONDITIONS DE RESILIATION

La résiliation du marché qui découlera du présent appel d'offres peut être prononcée dans les conditions et modalités prévues par l'article 159 du décret n°2.12.349 du 8 journada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics et celles prévues aux articles 27 et 33 du CCAG-EMO.

La résiliation du marché qui découlera du présent appel d'offres ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres en raison de ses fautes ou infractions.

CHAPITRE II: CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 24: PRESENTATION DU PROGRAMME MOURAFAKA

Le programme **Mourafaka** d'appui post création des coopératives, objet de la convention de partenariat signé entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques et Générales et l'Office de Développement de la Coopération a pour objet l'accompagnement des coopératives nouvellement créées qui portent des projets économiquement rentables et socialement responsables, répondant à des besoins collectifs créant de l'emploi et de la richesse en réduisant l'impact sur l'environnement, pendant les deux premières années de leur existence. Il vise la mise en place de conditions favorables pour la pérennisation de l'activité économique des coopératives à travers :

- Le renforcement des compétences humaines des coopératives dans les domaines de la gestion, de la gouvernance, du marketing et du commerce ;
- L'amélioration de la maîtrise des techniques de production des coopératives ;
- La promotion de la planification stratégique, le suivi et l'évaluation au sein de la coopérative ;
- Le renforcement de la commercialisation des produits des nouvelles coopératives.
- Le dispositif d'appui a pour objet l'accompagnement de chaque coopérative à travers le financement des actions suivantes :
 - Diagnostic stratégique de la coopérative ;
 - Formation groupée des gestionnaires ;
 - Coaching individuel.

ARTICLE 25: OBJECTIFS DU COACHING INDIVIDUEL

Afin de renforcer les capacités des coopératives, condition nécessaire de leurs performances économiques, sociales et de leur durabilité, le programme **Mourafaka** vise l'accompagnement de proximité des coopératives bénéficiaires du programme réparties sur les régions du royaume et dans différents secteurs d'activités et ce pendant une période de **deux ans** pour la mise en application de leur plans de développement notamment dans les domaines de la gestion, de l'assistance technique et de la commercialisation comme cela est reflété dans le tableau suivant :

	thèmes	Objectifs				
1	Gestion	 Améliorer et renforcer les capacités managériales des coopératives; Développer les capacités de prise de décision. 				
2	Assistance technique	 - Améliorer les techniques d'approvisionnement, les procédés et les techniques de production ; - Améliorer la rentabilité économique de la coopérative. 				
3	Commercialisation	- Améliorer l'attractivité du produit et conquérir de nouveaux marchés.				

ARTICLE 26 : BENEFICIAIRES DU COACHING INDIVIDUEL

Le coaching individuel aura lieu au sein de la coopérative. Chaque coopérative bénéficiera du coaching selon ses besoins prédéfinis.

La répartition de ces coopératives par lot et région se présente comme suit : (voir détail en annexe).

Lots	Région	Nombre de coopératives
	Chaouia-Ouardigua	11
	Gharb -ChrardaBniHssein	10
Lot N°1	Le Grand Casablanca	03
Lotte	Rabat- Salé- Zemmour- Zaer	15
	Tanger-Tétouan	53
	TotalLot N°1	92
	Doukkala- Abda	13
Lot N°2	Marrakech-Tansift- El Haouz	40
	Sous- Massa –Daraa	57
	Total Lot N°2	110
	Oued Eddahab-Lagouira	13
Lot N°3	Laayoune –Boujdour- Assakia Al Hamra	29
	Guelmim- Es-smara	37
	Total Lot N°3	79
L -4 NO 4	Tadla- Azilal	26
Lot N°4	Meknès-Tafilelt	42
	Total Lot N°4	68
	Taza-El Houceima-Taounate	26
Lot N°5	Fès- Boulemane	19
	La Région Orientale	44
	Total Lot N°5	89
	Nombre total des coopératives	438

ARTICLE 27: CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU COACHING INDIVIDUEL

1-DEMARCHE ET ETAPES DE L'ELABORATION DE L'OPERATION DE COACHING INDIVIDUEL :

Avant le démarrage, un briefing relatif à la présentation du programme **Mourafaka**, de ses objectifs, des coopératives bénéficiaires du coaching individuel pour chaque lot et des attentes de la population bénéficiaire sera organisé par le comité de suivi avec les responsables du coaching proposés par le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres

ETAPE 1 : L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC :

L'actualisation du diagnostic devra faire ressortir les contraintes, les blocages qui risquent de nuire à la bonne marche de la coopérative, ainsi que les atouts qu'il faut fructifier pour améliorer la performance de la coopérative.

Le diagnostic portera aussi bien sur la structure, les procédures, les outils,... qui forment la partie visible de l'organisation, que sur la partie non visible : relations, qualité de communication, objectifs des personnes, système de valeur, culture de l'organisation,...

Le diagnostic ainsi réalisé sera la base de travail pour l'accompagnement de la coopérative.

Pour l'actualisation du dit diagnostic, le prestataire devra s'inspirer des outils utilisés en management et privilégier les approches les plus globales et profondes (approche systémique,...).

ETAPE 2: LA FORMULATION DU PLANNING ET DU CONTENU DU PROGRAMME DU COACHING INDIVIDUEL:

Sur la base du diagnostic réalisé et des thèmes de formation groupée suivis par ces coopératives dans le cadre du même programme Mourafaka, un planning détaillé de réalisation du coaching individuel (y compris date d'ouverture et de clôture) sera développé par le prestataire en concertation avec le comité de suivi. Ledit programme sera de 12 journées à répartir sur 24 mois de façon à ce que le changement soit bien mis en place.

Le coaching devra être axé sur :

- La cohésion de l'équipe: Compte tenu des résultats du diagnostic, les déficits en matière de cohésion seront identifiés. Le coaching devra mettre en place les outils d'amélioration de cette cohésion: système de valeurs, vision, mission,... au travers des techniques d'accompagnement appropriées. Le résultat attendu est une équipe partageant un système (charte) de valeurs, un projet identifié par une vision commune (le travail ne devra pas se limiter aux déclarations mais devra permettre la mise en place d'un changement entre le réel et le vécu).
- Les outils de fonctionnement de l'équipe : A l'issue du travail sur la cohésion, le prestataire accompagnera l'équipe pour mettre en place un plan d'actions basé sur la complémentarité entre les coopérateurs, sur l'interdépendance et le partage.

Ce plan touchera aussi bien le processus de fonctionnement de l'équipe (l'autonomie, la délégation, la responsabilité, la communication,...) que le contenu du changement (le partage des activités, la planification et la programmation, les échéances,...) autour des axes de la gestion, de l'assistance technique et de la commercialisation.

Le prestataire est tenu d'établir une prise de contact avec les coopératives bénéficiaires du coaching individuel en présence du responsable de l'ODCO afin d'adapter le contenu des thèmes, les méthodes et les techniques du coaching individuel aux besoins et spécificités des coopératives bénéficiaires de ces prestations.

Les séances du coaching individuel devront être en langue arabe ou dialecte local en fonction de la population bénéficiaire.

ETAPE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COACHING INDIVIDUEL

Le prestataire est tenu d'élaborer un programme d'intervention en 12 jours sur une période de 24 mois pour la mise en œuvre du programme de coaching identifié ci-dessus.

Il devra présenter:

- Le scénario des interventions : présentant les différentes phases, les objectifs et résultats attendus, ainsi que l'enchaînement des interventions,
- Les outils et techniques proposées,
- La répartition dans le temps,
- La durée des phases.

Les méthodes, les techniques de coaching individuel et la langue utilisée doivent être adaptées au profit des coopératives bénéficiaires de cette opération.

Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres est tenu de remettre à sa charge à chaque coopérative une documentation complète et détaillée en arabe et un CD ROM contenant le cadre d'intervention de l'accompagnateur. Cette documentation doit être validée par l'Office de Développement de la Coopération avant sa remise aux coopératives bénéficiaires. Il prendra en charge tous les frais liés au tirage et à la reproduction des documents didactiques et électroniques destinés aux bénéficiaires du coaching individuel et devant servir comme support aux différents axes de coaching cités ci-dessus.

Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres est tenu d'établir à l'issue du processus de coaching individuel des certificats individuels de participation attestant que les coopératives ont bénéficié avec succès d'une opération de coaching pendant une période de deux ans dont la conception doit être validée au préalable par le maître d'ouvrage.

ETAPE 4- L'EVALUATION DU CAOCHING INDIVIDUEL

Le prestataire en concertation avec le comité de suivi doit préconiser une triple évaluation et ce après la fixation des objectifs à atteindre et les indicateurs de leur suivi et évaluation (niveau d'atteinte des objectifs) :

- 1. Une évaluation préliminaire consistant à présenter au cours de chaque phase du programme de coaching individuel : un compte rendu sur les progrès effectués et la motivation des coopératives bénéficiaires.
- **2.** Une évaluation et un suivi pendant et à la fin de chaque phase de coaching individuel qui portera sur :
 - Les objectifs ;
 - Le contenu de coaching individuel ;
 - Le déroulement du coaching ;
 - La qualité de l'accompagnement ;
 - Le degré de satisfaction des coopératives bénéficiaires.
- 3. Une évaluation globale à la fin de la quatrième (4ème), huitième (8ème) et douzième (12ème) séance du coaching individuel : Il s'agit d'une synthèse qui permettra de mesurer l'impact et le degré de satisfaction des objectifs initialement fixés, de renseigner les indicateurs permettant d'évaluer les acquis des coopératives bénéficiaires pendant et à la fin de l'opération de coaching et d'apprécier le déroulement global de cette opération.

Toutefois, le maître d'ouvrage pourrait proposer d'autres éléments nécessaires à tenir en compte dans cette démarche d'évaluation.

Ces évaluations donneront lieu à la rédaction de rapports complets sur le déroulement du coaching individuel par le prestataire. Ces rapports joints des listes de présence seront transmis au maître d'ouvrage. Ce dernier vérifiera le contenu des différents livrables par des visites sur terrain auprès d'un échantillon de coopératives bénéficiaires du programme Mourafaka.

L'approbation de ces rapports par l'administration conditionnera le règlement des prestations.

Toute opération de coaching individuel considérée non conforme à la qualité demandée par le maître d'ouvrage est à refaire par le prestataire, sans aucune facturation supplémentaire.

ETAPE 5- LA FORMULATION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Au terme du processus du coaching individuel, le prestataire est tenu éventuellement de formuler des propositions sur la nature et l'importance d'un éventuel accompagnement supplémentaire au profit des coopératives quand le besoin est constaté.

2-LES LIVRABLES DES PRESTATIONS DU COACHING INDIVIDUEL :

L'évaluation du coaching individuel donnera lieu à la rédaction de rapports complets sur le déroulement du coaching individuel par le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres. Ces rapports joints des listes de présence seront transmis au maître d'ouvrage.

L'approbation de ces rapports par le comité de suivi conditionnera le règlement des prestations.

Le contenu des différents livrables portera sur :

- au terme de la quatrième (4^{ème}) séance :

- Le diagnostic actualisé par coopérative relatant les vrais besoins conformément aux objectifs arrêtés,
- Les résultats de prise de contact,
- Les objectifs à atteindre,
- Les indicateurs d'appréciation du niveau d'atteinte des objectifs,
- Le programme et le planning d'intervention du coaching individuel,
- Le compte rendu de chaque séance d'intervention,
- La liste de présence,
- Le contenu du coaching individuel,
- Le rapport de synthèse des séances et indicateurs chiffrés.

- au terme de la quatrième (8^{ème}) séance :

- Le rapport actualisé du niveau atteint,
- Le compte rendu de chaque séance d'intervention,
- La liste de présence,
- Le contenu du coaching individuel,
- Le rapport de synthèse des séances et indicateurs chiffrés.

- au terme de la quatrième (12^{ème}) séance :

- Le rapport actualisé du niveau atteint,
- Le compte rendu de chaque séance d'intervention,
- La liste de présence,

- Le contenu du coaching individuel,
- Le rapport de synthèse des séances et indicateurs chiffrés,
- Le rapport global relatant le déroulement global du coaching individuel (y compris fiche par coopérative),
- Le rapport d'appréciation global (y compris fiche par coopérative),
- Le rapport relatif à l'évaluation de la prestation du coaching individuel,
- Les propositions et recommandations en matière de besoins complémentaires en accompagnement.

A la fin du coaching individuel, le prestataire est tenue d'organiser une journée d'information /communication relative à la présentation du processus du coaching individuel et des résultats enregistrés et ce aux différents partenaires de l'Office du Développement de la Coopération.

Le contenu de cette journée sera arrêté avec le comité de suivi. Toute la logistique relative à cette organisation (location de salle, pause de café, outils de communication...etc) sera à la charge du prestataire.

ARTICLE 28: MODALITES D'INTERVENTION ET MOYENS D'EXECUTION

- 1. L'Office du Développement de la Coopération mettra à la disposition du prestataire toutes les informations et documentations disponibles nécessaires à sa mission.
- 2. Le prestataire devra prévoir, dans l'organisation de son intervention, la tenue de différentes réunions de travail et de coordination décidées par l'ODCo pour le suivi des travaux et le commentaire des conclusions présentées à l'issue des différentes phases d'intervention. De même, des réunions d'information au profit du personnel de l'Office du Développement de la Coopération seront organisées.

La préparation des réunions de travail sera assurée par le titulaire qui devra diffuser et préparer une fiche préparatoire des réunions dans des délais permettant son examen par l'ODCo.

Cette fiche devra comprendre : l'objet de la réunion, date et heure, les pré-requis de la réunion et les résultats attendus.

Cette fiche sera éventuellement diffusée avec les documents joints. A l'issue de chaque réunion, le titulaire aura à sa charge l'établissement du compte rendu.

- L'Office veillera en temps opportun à désigner les participants à la réunion, à diffuser la fiche préparatoire et à assurer la logistique.
- **3.** A l'issue de sa mission, le prestataire restera à la disposition de l'ODCo pour tout complément d'informations et lui fournira tout renseignement ou document de travail dont il aura besoin.
- **4.** Outils et méthodes utilisés: Le prestataire doit fournir des outils et des méthodes adéquats et cohérents avec les objectifs visés et avec les dispositifs proposés au regard des finalités énoncées par l'ODCo.
 - Les outils et méthodes déployés pour la réalisation de la présente prestation doivent être clairement présentés et suffisamment explicités.

ARTICLE 29 : PROFIL DES CONSULTANTS

Le prestataire emploiera et fournira un personnel dont la qualification et la durée d'intervention sont celles que nécessite l'exécution des prestations définies par le marché qui découlera du présent appel d'offres.

L'équipe, qui sera chargée de l'exécution des prestations du marché qui découlera du présent appel d'offres, devra comporter des profils de formation adéquats, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Les membres de cette équipe doivent avoir obligatoirement :

- des compétences dans les domaines du coaching et de l'accompagnement avec des diplômes dans le domaine du caoching,
- -une expérience confirmée dans le domaine du caoching,

Cette équipe doit être, par ailleurs, encadrée par un professionnel de niveau minimum bac+6 avec une expérience en gestion des projets et des équipes qui sera désigné comme « chef de projet », et assisté par au moins six (6) spécialistes dans le domaine ayant trait à l'objet de la prestation :

- des compétences dans les domaines du coaching et de l'accompagnement et diplômes dans le domaine du caoching,
- une expérience confirmée dans le domaine du caoching.

La liste des membres de l'équipe de projet proposée par le prestataire, sera considérée comme contractuelle pour ce dernier. Tout changement affectant cette liste ne pourra être effectué qu'après agrément écrit de l'Office du Développement de la Coopération. Si l'ODCo n'est pas satisfait de la performance d'un membre de l'équipe, le prestataire devra, sur demande motivée, fournir un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables par l'office.

ARTICLE 30 : CONFIDENTIALITE DE L'INFORMATION

20/3ume du Maroca

Le titulaire du marché qui découlera du présent appel d'offres est soumis à la confidentialité des informations qui lui sont communiquées par le maître d'ouvrage à l'occasion de la réalisation de sa prestation et de celles auxquelles il serait parvenu en réalisant son étude. Ces informations, renseignements, documents ou objets quelconques ne peuvent sans autorisation, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le Maître D'ouvrage

Mention manuscrite « lu et accepté » par le prestataire

CHAPITRE III: Bordereau des prix détail estimatif

ARTICLE 31 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

Lot n°1 : Tanger-Tétouan ; Gharb-Cherarda-Beni Hsan; Le grand Casablanca ;Rabat-Salé-Zemmour-Zaër; Chaouia-Ouardigha.

Prestation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT (en DH)		Prix Total HT
			En chiffres	En Lettres	
Coaching individuel des coopératives bénéficiaires du programme MOURAFAKA	Jour/coopérative	12			
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	

Lot n°2: Doukkala-Abda; Marrakech-Tensift-Al Haouz; Souss-Massa-Darâa.

Prestation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT (en DH)		Prix Total HT
			En chiffres	En Lettres	
Coaching individuel des coopératives bénéficiaires du programme MOURAFAKA	Jour/coopérative	12			
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	

Lot n°3 : Guelmim-Esmara; Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra; Oued-Eddahab – Lagouira.

Prestation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT (en DH)		Prix Total HT
	•		En chiffres	En Lettres	
Coaching individuel des coopératives bénéficiaires du programme MOURAFAKA	Jour/coopérative	12			
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	

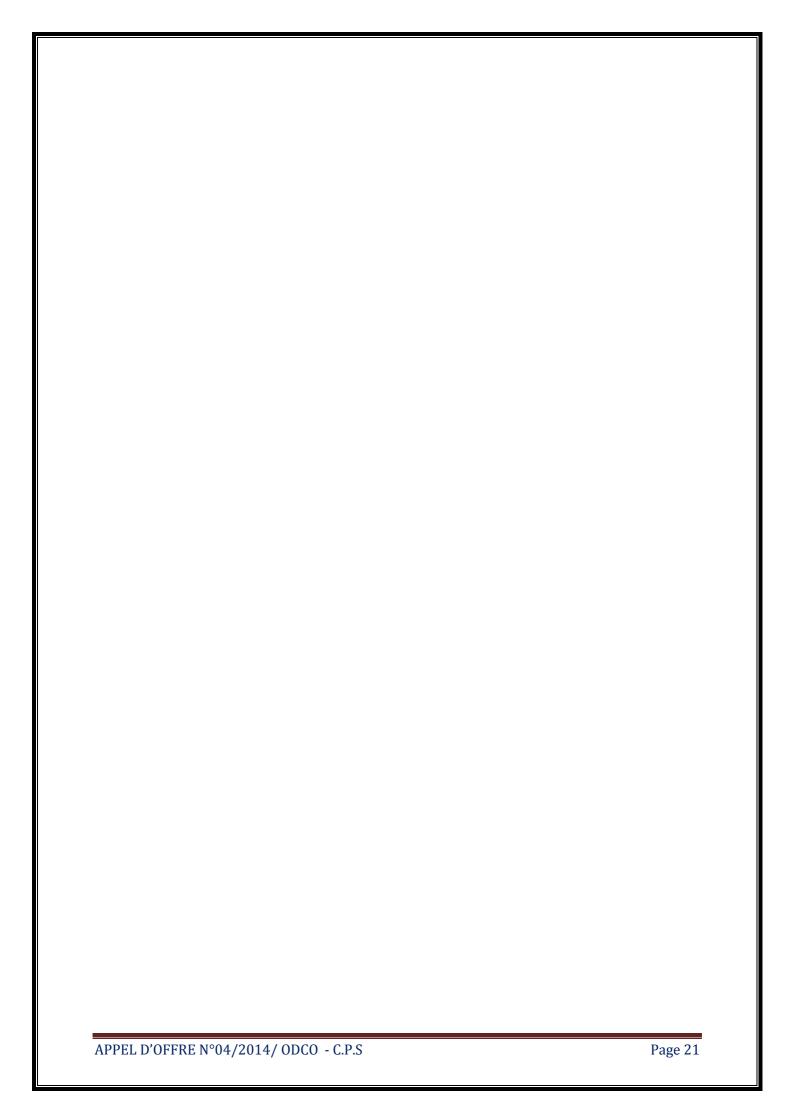
Lot n°4 : Meknès-Tafilalet ;Tadla-Azilal.

Prestation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT (en DH)		Prix Total HT
			En chiffres	En Lettres	
Coaching individuel des coopératives bénéficiaires du programme MOURAFAKA	Jour/coopérative	12			
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	

Lot n°5: Fès-Boulemane ; L'Oriental ; Taza- Al Hoceima-Taounate.

Prestation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT (en DH)		Prix Total HT
			En chiffres	En Lettres	
Coaching individuel des coopératives bénéficiaires du programme MOURAFAKA	Jour/coopérative	12			
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	

ANNEXES LISTE DES COOPERATIVES	



Région: Chaouia-Ouardigha Nombre des Coopératives : 11

Nom	Adresse	NumAM Date AM
	BEN SLIMANE	
AGRICULTURE (H.R.A)		
AVICOLE		
ASSAADA	COMMUNE RURALE CHERRAT BEN SLIMANE	3.10.171 25/03/2010
ASSAADA	l	3.10.171 23/03/2010
	BERCHID	
AGRICULTURE (H.R.A)		
ELEVAGE OVIN		
AL FADL	DOUAR LEAAYAYDA CAIDAT OD AABBOU LEGHNIMIYINE BERCHID	3.09.104 24/02/2009
	KHOURIBGA	
ACDICIII TIIDE (LI D A)	THIO OTHEOTY	
AGRICULTURE (H.R.A)		
AVICOLE		
ACHIFAE	CAIDAT OULAD BHAR SAGHIR KHOURIBGA	3.10.376 21/06/2010
CACTUS (ASSABBAR)		
FLORA	68 RUE EL BALLOUT HAY DAKHLA KHOURIBGA	3.10.227 27/04/2010
ELEVAGE OVIN	·	
AL HAMDANIA	COMMUNE RURALE BENI BETTAOU KHOURIBGA	3.10.392 21/06/2010
AL KHADRAE	COMMUNE OULAD FTATA CAIDAT BENI KHITANE KHOURIBGA	3.09.274 21/05/2009
ARTISANAT		
Nom	Adresse	NumAM Date AM
POTERIE ET CERAMIQUE		
EZZAOUIA CHERKAOUIA	ABI JAAD KHOURIBGA	3.09.428 27/07/2009
DENREES ALIMENTAIRE	S .	
ART CULINAIRE		
COUSCOUSS LEMMIMA	COMPLEXE ARTISANALE ABI JAAD KHOURIBGA	3.10.402 21/06/2010

SETTAT

AGRICULTURE (H.R.A)

AVICOLE

EL KHAIR	COMMUNE OULAD SGHIR CAIDAT OULAD SIDI BENDAOUED SETTAT	3.09.503 16/10/2009
ELEVAGE BOVIN		
AZZAITOUNE	DR LOUKAFRA COMMUNE SIDI AHMED AL KHADIR CAIDAT BENI MESKINE AL GHARBIA SETTAT	3.09.112 06/03/2009
ELEVAGE OVIN		
EL KASSIMI IKHOUANE	DOUAR CHAFIAI CAIDAT BENI MESKINE AL GHARBIA CERCLE LEBROUJ SETTAT	3.09.313 28/05/2009

Région: Doukkala-Abda

Nombre des Coopératives : 13

Nom	Adresse	NumAM Date AM
_	AL YOUSSOUFIA	
AGRICULTURE (H.R.	A)	
ELEVAGE OVIN		
FATATE EL KANTOUR POU	R LE D DR DHAHNA CR SIDI AHMED CAIDAT EL KANTOUR AL YOUSSOUFIA	3.10.325 02/06/2010
ARTISANAT		
COUTURE - BRODERI	E	
AL MOSTAKBAL	ROUTE AL MAGHREB AL ARABI CHEMMAIA AL YOUSSOUFIA	3.10.052 09/02/2010
	EL JADIDA	
AGRICULTURE (H.R.	A)	
AVICOLE		
TAZOUTA	DR OULED SALEM CR CHAABAT CAIDAT OULED FRAJ CER SIDI ISMAIL EL JADIDA	3.10.186 05/04/2010
PECHE		
PECHE ARTISANALE		
ENNOUR	DOUAR OULED AAL GHADBANE COMMUNE MY ABDALLAH EL JADIDA	3.09.303 28/05/2009

SAFI

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

AL ABDIA	RTE TLAT BOUKEDRA KM 10 DR LAAMIRATE CM SAADLA KHAT AZKANE SAFI	3.09.153 27/03/20
Nom	Adresse	NumAM Date Al
ELEVAGE BOVIN		
AMAL ABDA AL FILAHIA	CM LEBKHATI CERCLE HRARA SAFI	3.09.133 16/03/20
ELEVAGE OVIN		
FARTMISSE	DOUAR OULED HBIBA CR DAR AISSA CER HRARA SAFI	3.09.593 01/12/20
DRAA BEN CHAGRA	DR CHILOUH CR DAR SI AISSA CER HRARA SAFI	3.09.176 09/04/20
AL AMAL	CR OULED SALMAN CAIDAT KHAT AZKANE CER GZOULA SAFI	3.10.049 01/02/20
ARTISANAT		
TEXTILES-TAPIS		
ENNOUR	13 BIS RUE AL HOCEIMA HAY ESSAFAE SAFI	3.10.036 27/01/20
	SIDI BENNOUR	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
AL WIFAK	ARBIAE AL AOUNATE CAIDAT AOUNATE SIDI BENNOUR	3.10.041 27/01/20
ANNAHDA	DR AMROU MOUSA CR OD BOUSAKEN CAIDAT AL AOUNATE SIDI BENNOUR	3.09.070 18/02/20
ARTISANAT		<u> </u>
TAILLEURS-CONFECTION	DN .	
AL WIFAK	382 AV EDDAKHLA HAY PAM SIDI BENNOUR	3.09.302 28/05/20

Région: Fès-Boulmane

Nombre des Coopératives : 19

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
	BOULMANE		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
AZIR	DR AIT RMA CR SERGHINA BOULMANE	3.09.407	16/07/2009
AL ATLASS	DR IMHAOUCHEN CR SEKKOURA BOULMANE	3.09.029	14/01/2009
ACHARQUIA	DR BOUKHALFA CR SIDI BOUTAYAB MAISSOUR BOULMANE	3.09.050	26/01/2009
TISSEFRI	DR BOUASEM CR SEKKOURA BOULMANE	3.09.404	16/07/2009
ASSFAR	DR EL MERS CM SEKKOURA CENTRE BOULMANE	3.10.408	24/06/2010
AL MASSDOURIA	DOUAR AL MASSDOURA CM LEKSSABI BOULMANE	3.09.490	01/10/2009
ENNOUR	DR TAOURIRT CR LEKSSABI MELOUIA BOULMANE	3.09.324	09/06/2009
LEBSSABISS	DR GARCEM CM OUIZEGHT BOULMANE	3.09.469	01/10/2009
ATTAHADI	GAA JABER CR SIDI BOUTAYEB CR MAISSOUR BOULMANE	3.09.492	01/10/2009
ELEVAGE OVIN			
TASKMALT	DR TAKSIBT AIT SMAH ALI MERMOUCHA BOULMANE	3.09.560	12/11/2009
OLEICOLE (OLIVIERS)	•	•	
AL WAHDA	DR OULED MHAMED CR TISSAF CER OUTAT EL HADJ BOULMANE	3.10.039	27/01/2010
ARTISANAT	•	•	
COUTURE - BRODERIE			
AL BASMALA	CR SEKKOURA MADAZ BOULMANE	3.09.580	20/11/2009
	FES		
Nom	Adresse	NumAM	Date AM
ARTISANAT			
COUTURE - BRODERIE	:		
			T
ASSALAMA	HAY AL MOHAMMADI AIN KADOUSS FES	3.09.021	14/01/2009
MOZAIQUE-ZELLIGEUI	RS		
MY DRISS	BLOC 4 LOT ASSAADA AIN NOKBI FES	3.09.015	14/01/2009
TRANSPORT			_

т	۸	Y	P
	m	$\mathbf{\Lambda}$	w

17000		
TAXICOM FES	NARJISS A AV AL KARAOUIYINE N°104 FES	3.09.514 16/10/2009
	SEFROU	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
AL KHALIA	RTE SIDI ALI BOUSSERGHINE SEFROU	3.09.330 22/06/2009
OLEICOLE (OLIVIERS)	·	
ASSALAH	DOUAR CHADKA AZZABA SEFROU	3.10.130 09/03/2010
ARTISANAT		
COUTURE - BRODERIE		
AL KARAMA	270 KAF ERMEL SEFROU	3.10.128 09/03/2010

3.10.401 21/06/2010

Région: Guelmim - Es-smara Nombre des Coopératives : 37

RTE SIDI MASSAOUD IMOUZAR KANDAR SEFROU

MOUBADARATE AL ATLASS

Nom	Adresse	NumAM Date AM
	ASSA ZAG	
AGRICULTURE (H.R.A)		
ELEVAGE BOVIN		
AIN TOUZOUNT	HAY AIN AHCHACH AV AL MAHDI BEN TOUMERT ASSA ZAG	3.09.036 08/01/2009
ELEVAGE OVIN		
AL ISSLAH	RUE DE KENITRA BD HASSAN II ZAWIA ATTIJANIA ASSA ZAG	3.09.598 15/12/2009
ANNAKHIL	HAY EZZAOUIA ATTIJANIA ASSA ZAG	3.10.076 09/02/2010
ARTISANAT		
MAROQUINIERS		
LEMBIRKA	RUE ESSMARA ASSA ZAG	3.09.087 18/02/2009
REPARATION ET MECANIO	QUE	<u> </u>
DARAA ESSOUFLA	BD MY RCHID HAY AL MOSTACHFA ASSA ZAG	3.09.578 16/11/2009
DENREES ALIMENTAIRES		<u> </u>

ART CULINAIRE

AL JAWHARA ADDAHABIA	HAY TIHOUNA ACHARQUIA ASSA ZAG	3.09.536	30/10/2009
ARRIMAL ADDAHBIA DE COUSCOU	TIHOUNA ASSA ZAG	3.10.017	08/01/2010
AL JORF DE COUSCOUSS	HAY AL JORF ASSA ZAG	3.10.194	05/04/2010

ES-SMARA

PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
PLANTES MEDICINALES ET	AROMATIQUES		
CHEIKH SIDI AHMED RGUIBI	RUE KACEM HAY MY RACHID N°12 2° ARRONDISSEMENT ESSMARA	3.10.220	19/04/2010

GUELMIM

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

AFICOLL		
AL FAYJA	COMMUNE ACHATEA LABYAD CAIDAT LEKSSABI GUELMIM	3.09.232 27/04/2009
RAKBAT AMOUMLAL	DOUAR TIDERKITE COMMUNE RASS AMLIL GUELMIM	3.09.355 01/07/2009
NOUMOU ESSAHEL	DR KHANQ SOLTANE CR ACHATEA AL ABYAD GUELMIM	3.10.002 08/01/2010
AVICOLE		
WAHAT ASSRIR	DOUAR ASSRIR COMMUNE ASSRIR GUELMIM	3.09.052 02/02/2009
NISSAE LEKSSABI	DOUAR LEKSSABI GUELMIM	3.09.331 22/06/2009
ELEVAGE CAPRIN		
NISSAE ADDAY	ADDAY GUELMIM	3.09.371 02/07/2009
AHL ZEBAYER	DOUAR AL BORJ GUELMIM	3.09.056 02/02/2009
ELEVAGE OVIN		
ASSRIR	DOUAR ASSRIR COMMUNE ASSRIR CAIDAT ASSRIR GUELMIM	3.09.363 02/07/2009
TAGANT	FERME OMAR OUBELKASS TAGANT GUELMIM	3.10.260 17/05/2010
MULTI-FONCTIONNEI	LLE	
AHL LEMOUADDEN	DOUAR AJWI ZEKKARA COMMUNE CHATEA AL BYAD GUELMIM	3.09.094 20/02/2009
ARGANE		
ARGANIERS		
TIMAIOUNINE	HAY ID BENSALEM BOUIZAKARNE GUELMIM	3.10.203 13/04/2010

ARTISANAT

TAILLEURS-CONFECTION

NISSAE LEMTA	DOUAR ASSRIR COMMUNE ASSRIR GUELMIM	3.09.063	3 02/02/2009
TIMOUASST	CENTRE EDUCATION ET DE FORMATION DE L'ENTRAIDE NATIONALE GUELMIM	3.09.417	7 16/07/2009
TEXTILES-TAPIS			
QUAFILATE TIGHMERTE	TRAVAUX DOUAR TIGHMERTE COMMUNE ASSRIR GUELMIM	3.09.470	01/10/2009
DENIDEES ALIMENT	AIDEC		

DENREES ALIMENTAIRES

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
ART CULINAIRE			
NISSAE ABBOUDA DE COUSCOUSS	DOUAR ABBOUDA CAIDAT LEKSSABI GUELMIM	3.10.051	01/02/2010
BOUKHARBANE	COMMUNE TIRKI WISSAY CAIDAT LEKSSABI GUELMIM	3.09.408	16/07/2009
EL WAD NOUNIA - COUSCOUSS-	10 RUE AIT AYOUB GUELMIM	3.09.237	27/04/2009
TILIOUINE	COMMUNE TILIOUINE ASSKA GUELMIM	3.09.335	22/06/2009
ASSINAA ASSAHRAOUIA	DOUAR LEKSSABI CAIDAT LEKSSABI GUELMIM	3.09.348	01/07/2009

TAN-TAN

ARTISANAT

TEXTILES-TAPIS

	ATTAHADI	hay ain errahma n° 584 bd mommed v tantan	3.10.234	27/04/2010
--	----------	---	----------	------------

TATA

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

AIT OURAHHOU	AIT OURAHHOU TATA	3.10.108	01/03/2010
DATTIERS			
AFRA TATA	DOUAR TOURIRT TATA	3.09.412	16/07/2009

ELEVAGE OVIN

NAJMAT ASSALAM DOUAR TAGHRAMTE TATA 3.09.596 0	01/12/2009
--	------------

ARTISANAT

CORDERIES VANERIES

AIT RAHHAL	DOUAR AIT RAHHAL CAIDAT AIT OUBLI CR AKKA TATA	3.09.575	16/11/2009
AZGHAR	DOUAR KASBA CAIDAT AIT OUBLI CERCLE AKKA TATA	3.09.577	16/11/2009

COUTURE - BRODERIE

BORJ TAGADIRT	DOUAR ZAWIA COMMUNE AIT WALI CERCLE AKKA TATA	3.09.574	16/11/2009
AFOULKY	DOUAR TAGADIRT CAIDAT AIT OUBLI CERCLE AKKA TATA	3.09.576	16/11/2009
DENREES ALIMENTAIRES			
ART CULINAIRE			
TIFAOUINE	DOUAR KASB CAIDAT AIT OUBLI CERCLE AKKA TATA	3.09.579	16/11/2009

Région: La région de l'Oriental Nombre des Coopératives : 44

Nom	Adresse	NumAM Date AM
	BERKANE	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
ZAGZEL	n°1 imm 218 hay al farah sidi slimane berkane	3.09.545 03/11/200
ELEVAGE CAPRIN		
TOMOUHE TAFOUGHALT	TAFOUGHALTE CENTRE BP 63-63752 BERKANE	3.10.011 08/01/201
OLEICOLE (OLIVIERS)		
BERKANE	DR TAKROURINE COMMUNE FEZOUANE BERKANE	3.09.506 16/10/200
ARTISANAT		
TAILLEURS-CONFECTIO	N	
AL HADAF	n°144 av saidia ahfir berkane	3.09.465 25/09/200
AL MASSIRA	43 RUE AL MOJAHID MY BRAHIM HAY AL MASSIRA BERKANE	3.09.223 27/04/200
	DRIOUCH	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
TOUIZA	BEN TAYEB CENTRE DRIOUCH	3.09.558 12/11/200
ARBORICULTURE		
AL AMANA	SECTEUR FAYED ET REGIONS DOUAR BAHFOURA COMMUNE TAFRISST DRIOUCH	3.09.341 24/06/200

Nom	Adresse	NumAM Date AM
AVICOLE		
MAMIS	CR TILILITE CAIDAT BNI OULICHKE CERCLE RIF DRIOUCH	3.10.369 16/06/2010
	FIGUIG	<u> </u>
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
TAOUMATE	ASSOCIATION BNI YATI POUR LE DEVELOPPEMENT FIGUIG	3.10.356 16/06/2010
ARRIAD	KSAR OD AL AABBASS BOUANANE FIGUIG	3.10.355 16/06/2010
ELEVAGE BOVIN	NOTE OF THE THEORIES POSTANTE 1 10010	3.10.333 10/00/2010
ANNAMAE	MUNICIPALITE TINDRARA CENTRE FIGUIG	3.10.245 30/04/2010
ELEVAGE OVIN	NONTOTITETE TENDRER CERTICE TEOTO	3.10.213 30,01,2010
AL MOBADARA AL FILAHIA	N°64 RUE MOHAMMED AL WAKHAD BOUARFA FIGUIG	3.09.507 16/10/2009
AL FARAH	DR TAMSSALEMT C.BOUMARIAM CAIDAT TALSINT BNI TAJIT FIGUIG	3.10.354 16/06/2010
ARRIAD	DR OULED AHMED BEN ABDALLAH CR MAATARKA FIGUIG	3.10.056 09/02/2010
AL AIN	CENTRE AIN CHAIR FIGUIG	3.09.186 14/04/2009
AL GHOUFRANE	COMMUNE BOUARFA MECHIAKHATE OULED ALI BEN YASSINE FIGUIG	3.10.173 25/03/2010
OLEICOLE (OLIVIERS)		3.23.2.0
ABI INANE	KSAR BOUAANANE FIGUIG	3.09.147 20/03/2009
PLANTES MEDICINALES E	T AROMATIQUES	
PLANTES MEDICINALES E		
TAMENSSART	HAY ISERDEN TALSSINT FIGUIG	3.10.147 16/03/2010
	JRADA	
AGRICULTURE (H.R.A)	VICADA	
AVICOLE		
AL BARAKA	N°13 RUE 32 JRADA	3.10.107 01/03/2010
AL FALAH	COMMUNE LEAAOUINATE CENTRE JERADA	3.09.357 01/07/2009
ELEVAGE BOVIN		
AL FARAH	DOUAR LAMAAYDA CR OULED SIDI ABDALKARIM JRADA	3.10.153 16/03/2010
ELEVAGE CAMELIN		•
AL JALLOULIA	COMMUNE OULED GHZIL JERADA	3.09.311 28/05/2009
		1

Nom	Adresse	NumAM Da	ate AM
ELEVAGE OVIN			
ACHABAB	DOUAR RHAMNA CR NYOULI JRADA	3.09.557 12/2	/11/200
SADI RAHHOU	DR OULED HAYMER SIDI RAHOU CR TIOULI JRADA	3.10.390 21/	/06/201
BELLAHOUA	DR OULED OMAR CR RAS OUSFOUR JRADA	3.10.106 01/	/03/201
AL KHAROUF	COMMUNE BENI MATHAR JERADA	3.09.197 17/	/04/200
ANNASSR	DOUAR AL KHLLOUFIYINE AIN DERWA COMMUNE KANFOUDA JRADA	3.09.508 16/3	/10/200
HASSI ETTOUILE	DOUAR OULED MEZIANE COMMUNE SIDI BOUBKER AL HADJ JERDADA	3.09.282 26/	/05/200
FORETS			
MADRIEURS			
AL MAGHREB AL AKHDAR	PRES DE LA MAISON DE MR HABBACHI ABDALMOUNAIM CR LEBKHATA DR LEBKHATA JERADA	3.10.256 17/	05/201
	NADOR		
ARTISANAT			
COUTURE - BRODERIE			
AL ASSALA WA AL MOUAASS	BARA BD BIR ANZARANE N° 109 NADOR	3.10.093 22/	02/201
TEXTILES-TAPIS	•	<u> </u>	
AL INTILAK	MAISON DE LA FEMME FERKHANA NADOR	3.09.207 17/	04/200
	OUJDA ANGADE	·	
ACDICILITUDE (LIDA)			
AGRICULTURE (H.K.A)			
AGRICULTURE (H.R.A) ELEVAGE OVIN			
, ,		3.10.031 18/	01/201
ELEVAGE OVIN	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE DR ATLILICOMMUNE MASTFERKIU OUJDA ANGADE		/01/201
ELEVAGE OVIN	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE		
ELEVAGE OVIN AJYAL FAJR MATLILI	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE		/01/201
ELEVAGE OVIN AJYAL FAJR MATLILI OLEICOLE (OLIVIERS)	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE DR ATLILICOMMUNE MASTFERKIU OUJDA ANGADE	3.10.005 08/	/01/201
ELEVAGE OVIN AJYAL FAJR MATLILI OLEICOLE (OLIVIERS) TINZI ARTISANAT	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE DR ATLILICOMMUNE MASTFERKIU OUJDA ANGADE DOUAR OULED ALI BENYAHYA SIDI BOULENOUAR OUJDA	3.10.005 08/	/01/201
ELEVAGE OVIN AJYAL FAJR MATLILI OLEICOLE (OLIVIERS) TINZI	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE DR ATLILICOMMUNE MASTFERKIU OUJDA ANGADE DOUAR OULED ALI BENYAHYA SIDI BOULENOUAR OUJDA	3.10.005 08/	/01/201
ELEVAGE OVIN AJYAL FAJR MATLILI OLEICOLE (OLIVIERS) TINZI ARTISANAT CORDERIES VANERIES	BD HASSAN II BENI DRAR BOUTIQUE ABDARRAHIM OUJDA ANGADE DR ATLILICOMMUNE MASTFERKIU OUJDA ANGADE DOUAR OULED ALI BENYAHYA SIDI BOULENOUAR OUJDA	3.10.005 08/	/01/201

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
ENNOUR	HAY SIDI LAKHDAR B 1 N° 60 OUJDA	3.09.161	07/04/2009
MY YOUSSEF	AV MY YOUSSEF N°15 OUJDA	3.09.372	02/07/2009
TRAITEURS			
CHAIMAE	AL BOUSTANE N°27 RUE RIHAB 1 OUJDA	3.10.299	20/05/2010
	TAOURIRT	•	
AGRICULTURE (H.R.			
APICOLE			
MERKCHOUM	OUSRAF COMMUNE OULED AL MIDI CERCLE OUED ZA TAOURIRTE	3.10.121	05/03/2010
ASSALAM	DOUAR OULED EL HADJ COMMUNE SIDI ALI BELKACEM TAOURIRT	3.09.584	20/11/2009
ACHIFAE	CENTRE AGRICOLE DE LAAYOUNE TAOURIRT	3.09.140	20/03/2009
ELEVAGE OVIN	·		
AL WAFAE	DOUAR LEKOUAR SIDI ALI BELKACEM DEBDOU TAOURIRT	3.10.315	28/05/2010
PLANTES MEDICINAL	ES ET AROMATIQUES	•	•
PLANTES MEDICINAL	ES ET AROMATIQUES		

Région: Laayoune - Boujdour-Assakia Al Hamra Nombre des Coopératives : 29

DOUAR ADRAR CR SIDI LAHCEN TAOURIRT

BOUHRIZ

Adresse	NumAM Date AM
BOUJDOUR	
A)	
RCIALISATION DU LAIT	
CR MSSIDE BOUJDOUR	3.10.335 02/06/2010
DRIKATE CR LEMSSID BOUJDOUR	3.10.395 21/06/2010
CITE ADMINISTRATIVE BLOC 4 N°8 BOUJDOUR	3.10.090 12/02/2010
	BOUJDOUR A) RCIALISATION DU LAIT CR MSSIDE BOUJDOUR DRIKATE CR LEMSSID BOUJDOUR

3.09.521 16/10/2009

TAILLEURS-CONFECTION

ACHAARA AV EL KADI AYAD N°127 HAY AL HASSAN BELMAHDI BOUJDOUR	3.10.838 06/12/2010
---	---------------------

LAAYOUNE

hay al wahda av abou al alae n° 150 laayoune

hay al amal 3 n°74 laayoune

AGRICULTURE (H.R.A)

COLLECTE & COMMERCIALISATION DU LAIT

FOUM EL OUED AJRADI	FOUM EL OUED DAYAAT COMMUNE FOUM EL OUED LAAYOUNE	3.09.395	08/07/2009
AL JANOUB LI AL MARAAI ATTA	HAY AL FATH RUE 16 N° 15 LAAYOUNE	3.10.830	06/12/2010
SIDI YOUSSEF	HAY AL WAHDA RUE 17 N°23 LAAYOUNE	3.10.779	03/12/2010
ANNAHDA AL FILAHIA	6 CR FOUM OUAD ADDAYAÄTE LAAYOUNE	3.10.333	02/06/2010

ELEVAGE CAPRIN

ESSALAM

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
OUM ECHOUK	BD MEKKA RUE 11 N° 6 LAAYOUNE	3.10.216	19/04/2010
DIM ESSAHEL	AV ABOU AL ALAE N°151 HAY AL WAHDA I LAAYOUNE	3.10.602	01/10/2010
KRAYER ADDIA	AMAT AMAZIR COMMUNE DCHIRA LAAYOUNE	3.10.567	29/09/2010
ELEVAGE OVIN			
IZIKE	BD AL AKAD HAY EL FATH LAAYOUNE	3.10.372	16/06/2010
DAYAATE	COMMUNE FOUM EL OUED LAAYOUNE	3.09.174	09/04/2009
ARTISANAT			
BOULANGERIE			
AL KAFILA	HAY AL AMAL II AV OUSSAMA IBN ZAID RUE ATTIRANI N°223 LAAYOUNE	3.10.587	01/10/2010
ASSADAKA	HAY MY RCHID TRANCHE II BD MECLE N°281 LAAYOUNE	3.09.597	01/12/2009
AL BAIDAE	RUE ASSILA RESIDENCE N°1 LAAYOUNE	3.10.177	25/03/2010
PRODUITS D'ESTHETIQ	UE		
ERRHA	hay al wahda ii av ettabarani n° 84 laayoune	3.10.720	01/11/2010
TRAVAUX BATIMENTS		•	•
ANNAMAE	188 BD AL CAID NAJEM HAY AL WAHDA 2 LAAYOUNE	3.10.338	02/06/2010
ACHABAB	HAY MY RACHID III N° 44 LAAYOUNE	3.10.473	14/07/2010
DENREES ALIMENTAIRI	ES .	•	-
ART CULINAIRE			
IMTIYAZ - COUSCOUSS -	HAY AL MATAR BLOC D N°40 LAAYOUNE	3.10.756	11/11/2010

AL MAGHRIBIA LIL AACHAB AL

3.10.669

3.10.817

20/10/2010

06/12/2010

PECHE

PECHE ARTISANALE

AL MARSSA	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE PECHE LAAYOUNE	3.10.597	01/10/2010
TELECOMMUNICATION			_
TELECOMMUNICATION			
AL JANOUB	HAY MY RACHID TRANCHE 3 Nº 72 LAAYOUNE	3.10.221	19/04/2010

TARFAYA

HAY AL MOHITE AV HASSAN II TERFAYA

AGRICULTURE (H.R.A)

ELEVAGE CAPRIN

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
AMAL EDDAWRA	EDDAWRA CENTRE MAISON YAHYA MOHAMMED FADEL TARFAYA	3.10.780	03/12/2010
EL GARA	CENTRE EDDAWRA MAISON ALWAT AL KHALIFA TARFAYA	3.10.662	20/10/2010
ARTISANAT			
TRAITFURS			

DENREES ALIMENTAIRES

ART CULINAIRE

LAFKIR MBAREK - COUSCOUSS	CITE ADMINISTRATIVE TARFAYA	3.10.198	05/04/2010

3.10.475 14/07/2010

PECHE

LECHGAR

PECHE ARTISANALE

AMGRAIOU VILLAGE DES PECHEURS TARFAYA 3.09.608 15/3

Région: Le Grand Casablanca Nombre des Coopératives : 3

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
-----	---------	-------	---------

CASABLANCA

ARTISANAT

MOZAIQUE-ZELLIGEURS

ASSAADA	AL HAY EL HASSANI CASABLANCA	3.10.195	05/04/2010
MIN ZELLIGE KAN	COMMUNE MERS ASSOULTANE CASABLANCA	3.09.129	16/03/2009

MOHAMMADIA

ARTISANAT

BOIS-MENUISERIE

AL MOHAMMADIA	HAY EDDAKHLA №27 AL ALIA MOHAMMADIA	3.10.082	09/02/2010

Région: Marrakech-Tansift-Al Haouz

Nombre des Coopératives : 40

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
	CHICHAOUA		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
AL MOSTAKBAL	ARBIAE ADWIRANE CHICHAOUA	3.09.293	26/05/2009

TZOUITE	COMMUNE TIMEZKEDWINE CAIDAT DAMSSIRA IMENTANOUTE CHICHAOUA	3.09.307	28/05/2009
CUNICULTURE			

ARRAHMA	DOUAR ZAOUAT FKIH COMMUNE OULED MOUMNA CAIDAT SIDI MOKHTAR CHICHAOUA	3.09.589	01/12/2009
ELEVACE DOVIN			

ELEVAGE BOVIN

		•	•
ASSABIL	DOUAR ROUAFIAA CHICHAOUA	3.10.266	17/05/2010
AL IKHLASS	DOUAR LAADILATE CHICHAOUA	3.09.551	12/11/2009

ELEVAGE OVIN

TAKTERT	DOUAR CHOAABAT AL GHAR COMMUNE BOUABOUDE CAIDAT CHTOUKA CHICHAOUA	3.09.165	07/04/2009
AL OTHMANIA	DOUAR HAHNOUMINE CHICHAOUA	3.10.001	08/01/2010

EL HAOUZ

CAIDAT OUZKITA CERCLE AMZMIZ EL HAOUZ

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

AL AZZOUZI

ISSFAREN	COMMUNE TIGHDOUINE EL HAOUZ	3.09.285	26/05/2009
AVICOLE			

APPEL D'OFFRE N°04/2014/ ODCO - C.P.S

3.09.533 30/10/2009

Nom	Adresse	NumAM Date AM
ELEVAGE CAPRIN		
TIFAOUINE	CERCLE OURIKA ASNI EL HAOUZ	3.10.029 18/01/2010
ELEVAGE OVIN		
AGFAY	COMMUNE OUZKITA CERCLE AMEZMIZ EL HAOUZ	3.09.110 24/02/2009
OLEICOLE (OLIVIERS)		
AMAGHRASS	COMMUNE AMAGHRASS CERCLE AMZMIZ EL HAOUZ	3.10.343 16/06/2010
ACHOUIH	CAIDAT OUZKITA CERCLE AMZIZ EL HAOUZ	3.09.354 01/07/2009
ARTISANAT		
COUTURE - BRODERIE		
TIFAOUT	AIT OURIR EL HAOUZ	3.10.178 25/03/2010
POTERIE ET CERAMIQUE		
AL IBDAAE	COMMUNE TAMESSLOUHTE EL HAOUZ	3.09.269 08/05/2009
TEXTILES-TAPIS		
FAN ANNASSIJ	COMMUNE TAMESSLOUHTE EL HAOUZ	3.09.513 16/10/2009
TRAITEURS		
TOUBKAL	ESPACE REGIONALE DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT EL HAOUZ	3.10.219 19/04/2010
	ESSAOUIRA	
AGRICULTURE (H.R.A)		
ELEVAGE CAPRIN		
AL FOUIRATE	DOUAR LEFOUIRATE COMMUNE MESSKALA CAIDAT AL HANCHANE ESSAOUIRA	3.09.284 26/05/2009
ELEVAGE OVIN		<u> </u>
AL AMAL	DOUAR ZAWIT CHRIF COMMUNE MY BOUZERKTOUNE ESSAOUIRA	3.09.173 09/04/2009
ASSALAM	DOUAR AIT SOUKRI COMMUNE IMI NTLIT CAIDAT SMIMOU CERCLE TEMANAR ESSAOUIRA	3.09.037 14/01/2009
MULTI-FONCTIONNELLE		
AL MAGHREB AL AKHDAR	DOUAR AIT AAMER BP 03 CR AKARMOUD ESSAOUIRA	3.10.378 21/06/2010
ARGANE		
ARGANIERS		
MOGADOR DIYABATE	HAY DIABATE MUNICIPALITE ESSAOUIRA	3.10.169 25/03/2010
TILILA	DOUAR IFRAN COMMUNE SIDI KAWKI CAIDAT SMIMOU TEMANAR ESSAOUIRA	3.10.229 27/04/2010

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
HODA	DOUAR EZZAOUIA MUNICIPALITE AL HANCHANE CERCLE ESSAOUIRA	3.09.126	06/03/2009
IZOURANE NOURGANE	DR ADMINE CR TIDRI CAIDAT SMIMOU CERCLE TEMANAR ESSAOUIRA	3.10.397	21/06/2010
REGRAGA	BIR KOUAT COMMUNE ZAOUAT HAMMOU BEN HMIDA CAIDAT REGRAGA ESSAOUIRA	3.09.105	24/02/2009
ARTISANAT			
COUTURE - BRODERIE			
TAOUSSNA	CENTRE COMMUNE RURALE IMI NTLET CAIDAT SMIMOU TEMANAR ESSAOUIRA	3.09.336	24/06/2009
THUYA (AL ARÂR)		•	•
MOGADOR	AV ABDALKARIM EL KHATTABI N°3800 LOT 5 ESSAOUIRA	3.09.429	27/07/2009
ATTAAOUNIA AL KOBRA DE THUY	COMMUNE URBAINE ESSAOUIRA BD ALLAL EL FASSI ESSAOUIRA	3.10.116	05/03/2010
	KALAA SRAGHNA		
AGRICULTURE (H.R.A)			
ARBORICULTURE			
ANNASSIRIA	DR OULED NACER COM LEMZEM SENHAJA CAIDAT ASSAHRIJ CR ATTAOUIA AL KALAA SERAAGHNA	3.09.401	16/07/2009
ELEVAGE BOVIN		'	
ANNAHDA	DOUAR AHL CHAABA CR LAHYANDA CAIDAT AHL EL GHABA KALAAT DES SERAGHNAS	3.10.252	17/05/2010
ENNOUR	COMMUNE LEHYADNA CAIDAT AHL AL GHABA KALAA DES SERAGHNA	3.09.342	24/06/2009
ANNAJAH	COMMUNE LEHYADNA CAIDAT AHL AL GHABA KALAA DES SERAGHNAS	3.09.353	01/07/2009
OLEICOLE (OLIVIERS)			
AIT LEFKIH	COMMUNE ERRAFIAYA KALAA DES SERAGHNA	3.09.327	22/06/2009
ARTISANAT			
COUTURE - BRODERIE			
AL ANAMIL	TAMELLALT KALAA DES SERAGHNAS	3.09.118	06/03/2009
	MARRAKECH		
ALPHABETISATION			
ALPHABETISATION			
IDMAJ	HAY MOHAMMADI MARRAKECH	3.10.150	16/03/2010
ARTISANAT			
BOULANGERIE			
TITRITE	LOT ACHARAF AL MANAR 3 RTE CASABLANCA MARRAKECH	3.10.127	09/03/2010
Nom	Adresse	NumAM	Date AM

_		_			_
D	ч	Λ	М	N	Λ
\mathbf{r}	п	м	IVI	14	~

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE AMMAMAE

ANNAMAE	COMMUNE SEKHOUR RHAMNA	3.09.106	24/02/2009
ZAHRAT ECHAMSS	COMMUNE ZAAFRA RHAMNA	3.10.040	27/01/2010
CACTUS (ASSABBAR)			
SEBBAR RHAMNA	CERCLE OULAD TAMIM RHAMNA	3.09.512	16/10/2009

Région: Meknès-Tafilalet Nombre des Coopératives : 42

Nom Adresse NumAM Date AM

EL HAJEB

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOL F

711 10022		
BISMI ALLAH	CERCLE BTIT EL HAJEB	3.10.327 02/06/2010
POMPAGE		
AZZOUBIA	MAISON EDDOUMA ABDASSAMAD DR AIT AMROU CM BTIT EL HAJEB	3.09.213 27/04/2009

ERRACHIDIA

RUE TAFILALT N°22 LABITAT ERRACHIDIA

CENTRE BOUDNIB ERRACHIDIA

AGRICULTURE (H.R.A)

ASSDIKAE AL MAJAL EL WAHI

AVICOLE

OUED NAAM

DATTIERS		
JNANE ARFOUD	KSAR OULED MBAREK CM SABAH ZIZ ARFOUD ERRACHIDIA	3.10.200 13/04/2010
ELEVAGE OVIN		
TAGHYA TOUGHACH	TAGHYA TINJDAD, GUELMIMA, ERRACHIDIA	3.09.054 02/02/2009
AZZAITOUNA II	KSAR WIGHLANE ERRACHIDIA	3.10.228 27/04/2010

EXPLOITATION DES TERRES

ADDAHABIA LI ATTANMIA AL FI	KSAR SIDI ABOU ABDALLAH MEDAGHRA ERRACHIDIA	3.09.131	16/03/2009	ĺ
-----------------------------	---	----------	------------	---

3.10.132 09/03/2010

3.09.588 01/12/2009

MARAÎCHERE

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
AL WAHA AL KHADRAE	CENTRE TAREK BEN ZYAD ERRACHIDIA	3.09.011	08/01/20 09
MULTI-FONCTIONNELLE			
OULED EL OUALI	KSAR OD EL OUALI CR SFALAT CAIDAT ERRISSANI ERRACHIDIA	3.10.382	21/06/20 10
OLEICOLE (OLIVIERS)			
			21/04/20
WAHAT AL KHANK	KSAR AIT WARINE AL KHANK ERRACHIDIA	3.09.209	
KIR	CENTRE BOUDNIB ERRACHIDIA	3.09.272	21/05/20 09

ARTISANAT

COMMERCIALISATION DES PIERRES DE MARBRE

AL MANAR ROUTE AL JORF HAY ENNAHDA ARFOUD ERRACHIDIA 3.09.080 18/02/2009

IFRANE

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

AL IKHLASS CR BEN SMIM IFRANE 3.09.376 02/07/2009

ELEVAGE OVIN

AL HASSANIA	TCHENKOURA AKAR OU TIMEHDITE IFRANE	3.09.397 08/07/2009
ARTISANAT		
TEXTILES-TAPIS		
BOUHARCH	AIN ELLOUH IFRANE	3.09.137 20/03/2009
AL MORABITINE	AIT AISSA CM AL MURABITINE CR TIMEHDITE IFRANE	3.09.381 02/07/2009
ATTAHADI	CLUB DES FEMMES ZAOUIAT SMIMA CR BENSMIM IFRANE	3.09.453 25/09/2009
	KHENIFRA	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
OURTHOU	AIT BOUHADDOU KHENIFRA	3.09.010 08/01/2009
OULABBASS	TACHAFCHAKTE DR AHMA LAHMAM KHENIFRA	3.10.389 21/06/2010
CUNICULTURE		
TIOUZININE	CR LEHMAM KHENIFRA	3.09.079 18/02/2009
ARTISANAT BOIS-MENUISERIE		
_	Adresse	NumAM Date AM
BOIS-MENUISERIE	Adresse MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA	
BOIS-MENUISERIE Nom		
BOIS-MENUISERIE Nom AIT ISHAQ		
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA	3.09.426 22/07/200
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA	3.09.426 22/07/200
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU TAILLEURS-CONFECTION	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA RUE 10 N°27 AMALOU AGHREBINE KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201 3.09.032 14/01/200
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU TAILLEURS-CONFECTION ARRAHMA	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA RUE 10 N°27 AMALOU AGHREBINE KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201 3.09.032 14/01/200
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU TAILLEURS-CONFECTION ARRAHMA TEXTILES-TAPIS	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA RUE 10 N°27 AMALOU AGHREBINE KHENIFRA RUE N°2 HAY OUED EDDAHAB KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201 3.09.032 14/01/200 3.10.148 19/03/201
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU TAILLEURS-CONFECTION ARRAHMA TEXTILES-TAPIS TIMEZDAOUINE	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA RUE 10 N°27 AMALOU AGHREBINE KHENIFRA RUE N°2 HAY OUED EDDAHAB KHENIFRA RUE TAREK BEN ZYAD N°11 KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201 3.09.032 14/01/200 3.10.148 19/03/201 3.10.019 08/01/201
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU TAILLEURS-CONFECTION ARRAHMA TEXTILES-TAPIS TIMEZDAOUINE	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA RUE 10 N°27 AMALOU AGHREBINE KHENIFRA RUE N°2 HAY OUED EDDAHAB KHENIFRA RUE TAREK BEN ZYAD N°11 KHENIFRA 4 RUE AMMAR ERRIFI N° 1 KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201 3.09.032 14/01/200 3.10.148 19/03/201 3.10.019 08/01/201
Nom AIT ISHAQ COUTURE - BRODERIE AL FALAH MAROQUINIERS ARKOU TAILLEURS-CONFECTION ARRAHMA TEXTILES-TAPIS TIMEZDAOUINE ANDAZNOSKA	MARCHE COUVERT AIT ISHAQ KHENIFRA ASSOCIATION BOUHSOUSEN POUR LE DEVELOPPEMENT KHENIFRA RUE 10 N°27 AMALOU AGHREBINE KHENIFRA RUE N°2 HAY OUED EDDAHAB KHENIFRA RUE TAREK BEN ZYAD N°11 KHENIFRA 4 RUE AMMAR ERRIFI N° 1 KHENIFRA	3.09.426 22/07/200 3.10.007 08/01/201 3.09.032 14/01/200 3.10.148 19/03/201 3.10.019 08/01/201

ELEVAGE BOVIN

MOROUA	CR AIT OULAL CAIDAT AIN ARMA MEKNES	3.10.287 20/05/2010
ELEVAGE OVIN		
ATTADAMONE LEMHAYA	DR LKHRARIB CM LEMHAYA BP 90 LEMHAYA MEKNES	3.09.373 02/07/2009
ARTISANAT		
MOZAIQUE-ZELLIGEU	JRS	
AL AHD AL JADID	40 SECTEUR 2 RMIKA RTE MOULAY IDRISS MEKNES	3.10.298 20/05/2010
POTERIE ET CERAMIC	QUE	
AL FAKHAR WA AL KHAZAI	F AL I RUE DIOUR ESSALAM TRANCHE 13 N°84 MEKNES	3.09.119 06/03/2009
	MIDELT	

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
MONTAZAH AL ATLASS AL KABIR	KSAR IKLI MIDELT	3.10.131	09/03/2010
OULKHIR	CAIDAT KARAMA MIDELT	3.09.028	14/01/2009
ASFER	CAIDAT AIT AZDEK MIDELT	3.09.461	25/09/2009

ARBORICULTURE

ISSLATEN	CAIDAT OUTARBATE CERCLE IMILCHIL MIDELT	3.09.329	22/06/2009
ASSIF MELLOUL	COMMUNE BOUZMOU IMILCHIL MIDELT	3.09.248	04/05/2009
FI EVAGE BOVIN			

ASSALIHINE	KSAR TILMI COMMUNE IMILCHIL CAIDAT IMILCHIL ERRACHIDIA	3.10.135	09/03/2010

PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES

PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES

BOURDIM	BOURDIM COMMUNE NZALA CERCLE ERRICH MIDELT		30/10/2009
AND	ND CAIDAT AIT AZDEK CERCLE ERRICH MIDELT		24/06/2009
AIT HMAMA	AIT ZAZ MIDELT		12/02/2010
GOURAMA CR ERRICH ERRACHIDIA		3.10.207	13/04/2010

Région: Oued Eddahab - Lagouira

Nombre des Coopératives : 13

Nom Adresse NumAM Date AM

AOUSSERD

AGRICULTURE (H.R.A)

COLLECTE & COMMERCIALISATION DU LAIT

ATTAWFIQ	HAY AL AMAL I BLOC 9 N° 4 AOUSSERD	3.10.767	30/11/2010
ATTAWFIQ	HAY AL AMAL 1 BLOC 9 N° 4 AOUSSERD	3.10.767	30/11/2010

ARTISANAT

TEXTILES-TAPIS

AL ASSALA	AOUSSERD CENTRE ENTRAIDE NATIONALE AOUSSERD	3.10.809	06/12/2010
		1	

OUED-EDDAHAB

AGRICULTURE (H.R.A)

COLLECTE & COMMERCIALISATION DU LAIT

LEMLISSA	HAY LEFTIHATE N°345 EDDAKHLA	3.10.702 01/11/2010
ATTANAIM	HAY AL MATAR RUE ZAOUAT CHEIKH MAE ELAININE OED EDDAHAB	3.10.691 01/11/2010
ELEVAGE CAMELIN		
AJBANE EDDAKHLA	CENTRE DES TRAVAUX AGRICOLES TAOUERTA OUED EDDAHAB	3.10.861 22/12/2010
ELEVAGE CAPRIN		<u> </u>
TALEKLAKT	BD OULED DLIM BP 434 EDDAKHLA OUED EDDAHAB	3.10.223 30/04/2010
ELEVAGE OVIN		
ATTAOUAMA	HAY OUM TOUNSI N°10 EDDAKHLA OUED EDDAHAB	3.10.253 17/05/2010
ADDALIL	HAY AL AMAL 1 BLOC 13 N°8 EDDAKHLA	3.10.777 03/12/2010

Nom	Nom Adresse		NumAM Date AM
ARTISANAT			
COIFFEURS			
ANNOUR	HAY AL MASSIRA RUE JABAL BOUNACER EDDAKHLA		3.11.226 21/03/2011
TEXTILES-TAPIS	•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ATTISSIR	HAY AL AMAL 01 BLOC 10 N° 3 EDDAKHLA OUED EDDAHAB		3.10.688 01/11/2010
AL KAWTAR	AV HASSAN II BLOC 15-153 EDDAKHLA		3.11.157 25/02/2011
KHATE ADDOUASS	HAY KSSIKSSATE BD ARGOUBE N°64 EDDAKHLA		3.10.168 24/03/2010
TRAITEURS	·		

TIMGHERT HAY ERRAHMA N°2 EDDAKHLA 3.10.757 11/11/2010

Région: Rabat-Salé-Zemmour-Zaër

Nombre des Coopératives : 15

Nom	Adresse	NumAM Date AM
	KHEMISSET	
AGRICULTURE (H.R.A	N)	
APICOLE		
ARRAHMA	COMMUNE SIDI ABDERRAZZAK KHEMISSET	3.10.258 17/05/201
ELEVAGE BOVIN	·	<u> </u>
ANNAHDA	CENTRE DOUAR AIT SAID COMMUNE ZEHAYLIGA CERCLE ROMMANI KHEMISSET	3.09.225 27/04/200
ELEVAGE OVIN		
AL IKHOUANE	HAY AL FARAH RUE SIDI ADDI N° 89 TIFELT KHEMISSET	3.10.248 17/05/201
ARTISANAT		
TEXTILES-TAPIS		
AL HANAE	DOUAR AZZERBIA AV MOHAMMED V KHEMISSET	3.09.064 02/02/200
FORETS	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
MADRIEURS		
AL FAJR	COMMUNE SIDI ABDARRAZAK CERCLE TIFELT KHEMISSET	3.09.297 26/05/200
	SALE	
AGRICULTURE (H.R.A	N)	
APICOLE		
ASSAL ACHIFAE	HAY ESSALAM SALE	3.09.086 18/02/200
Nom	Adresse	NumAM Date AM
ARTISANAT		
ART ET DECOR		
AL IMANE	LOTISSEMENT AL BOSTANE 1 ERE ETAGE APPT Nº 1 RTE AL MAHDIA SALE	3.10.034 18/01/201

COUTURE - BRODERIE

ARRACHAD	N°23 BAB LEKHMISS KISSARIAT ATTISSIR SALE	3.10.081 09/02/2010
TEXTILES-TAPIS		
AL AZHAR	RUE JAMEAA AL AZHAR N°158 SIDI MOUSSA SALE	3.09.547 03/11/2009
PECHE		
PECHE ARTISANALE		
ABI RAQRAQ	PORT DE PECHE SALE	3.09.334 22/06/2009
	SKHIRATE TEMARA	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
AL JABIHIA	AIN AOUDA SKHIRAT TEMARA	3.09.365 02/07/2009
ARTISANAT		
PRODUITS D'ESTHETIC	QUE	
AFOULKY	228 RUE IBN ROCHD AL MASSIRA 2 TEMARA	3.09.522 16/10/2009
TEXTILES-TAPIS		
NASSIJ TAMESSNA	DOUAR LEKHMALI N°124 SIDI YAHYA ZAIR TEMARA	3.09.314 09/06/2009
TRAITEURS		
AL WAFAE	174 HAY GUCH LEWDAYA TEMARA	3.10.236 30/04/2010
PECHE		
PECHE ARTISANALE		
SIDI AL ABED	SIDI AL ABED HARHOURA TEMARA	3.10.337 02/06/2010

Région: Souss-Massa-Darâa Nombre des Coopératives : 57

Nom Adresse NumAM Date AM

AGADIR IDA OU TANANE

AGRICULTURE (H.R.A)

٨	D	CO	
А		L	ᆫ

_			
AL OUFIR	DOUAR ABOULAL CHEKRET CR IMMOZER KANDAR AGADIR	3.10.199	13/04/2010

ARGANE

ARGANIERS

TISMOUNINE	DOUAR TAMAYTE CR AMESKROUD AGADIR IDA OU TANANE	3.10.317	28/05/2010
EZZAOUIT	DR ASSIG C.ADMIN CAIDAT AMSKROUD AGADIR IDA OU TANANE	3.10.350	16/06/2010

MAIN D'OEUVRE

MAIN D'OEUVRE

COOPOBREX "JEUNES DIPLOMES	" N°14 BIS RUE 900 HAY ESSALAM AGADIR IDA OU TANANE	3.09.276	21/05/2009

PECHE

PECHE ARTISANALE

COOP MASS	ANCIEN PORT IMM D'APPROVISIONNEMENT MODERNE AGADIR	3.10.336	02/06/2010

CHTOUKA AIT BAHA

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

FADL ALAH	DR ADAD IJRADEN CR AIT OUADLIM CHTOUKA AIT BAHA	3.10.174	25/03/2010
			1
Nom	Adresse	NumAM	Date AM
AL KASSBATANE	DOUAR LEKBIR CR AIT AMZAL CHTOUKA AIT BAHA	3.10.063	09/02/2010

AL KASSBATANE	DOUAR LEKBIR CR AIT AMZAL CHTOUKA AIT BAHA	3.10.063	09/02/2010
AIT ABED	DR AIT TILMINE CM TERKA NTOUCHKA CHTOUKA AIT BAHA	3.09.019	08/01/2009
TIZDOUITE	DR ASSOUABEN CM SIDI ABDALLAH AL BACHOUARI CHTOUKA AIT BAHA	3.09.098	20/02/2009
IFOUR	DOUAR IFOUR CR TIZI NTOUCHKA AIT BAHA CHTOUKA AIT BAHA	3.10.403	24/06/2010
AIT OUAGHZEN	COMMUNE RURALE SIDI ABDALLAH BOUCHOURI CHTOUKA AIT BAHA	3.10.275	20/05/2010

AVICOLE

L	KASSAB SOUSS	FEREME ROUISS ANNAHL KM 1 RTE TEGADE CR SIDI BIBI CHTOUKA AIT BAHA	3.09.463	25/09/2009
ı	TAGAN GOTTAG	DEDENE DOLLGO ANNALI VM 1 DEE EEGADE OD GIDI DIDI GUEGUIVA AIE DALIA	2 00 162	05 /00 /0000

ELEVAGE BOVIN

IGOURRAMEN CENTRE TARGA NTOUCHKA COMMUNE TARGA CHTOUKA AIT BAHA 3.09.421 22/07/2	2009
--	------

ARGANE

ARGANIERS

TADASKOUTE	DOUAR ADOUSKA CAIDAT AIT BAHA CHTOUKA A.BAHA	3.10.027 08/01/2010
ARTISANAT		51101017 607, 617, 2010
CHAUSSURES		
ERRAHA OUDAR	KISSARIAT AHMED EL KAREJ AV MED V CHTOUKA AIT BAHA	3.09.092 20/02/2009
COUTURE - BRODERI	E .	
ADRAR	CENTRE FEMININ IMCHKIKLEN COMMUNE AIT MZAL CHTOUKA AIT BAHA	3.09.409 16/07/2009
TIBOUDRARINE	CENTRE AL MAJD RUE IFRANE CHTOUKA AIT BAHA	3.09.427 27/07/2009
AMAL TAMAYALT	CR KHMISS IDGUENDIF CHTOUKA AIT BAHA	3.10.115 05/03/2010
	INZEGANE AIT MELLOUL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
AGRICULTURE (H.R.A	A)	
EXPLOITATION DES T	ERRES	
KHAIR KLEAA	DOUAR LEKHMAISS COMMUNE LEKLIAA INZEGANE AIT MELLOUL	3.09.148 20/03/2009
ALPHABETISATION		<u> </u>
ALPHABETISATION		
AL AHD AL JADID	ETABLISSEMENT AL AHD AL JADID DE KLIAA RTE PL PRES GENDARMERIE INZEGANE	3.09.238 27/04/2009
ARTISANAT		
TEXTILES-TAPIS		
ASSALAM	HAY AL ARAB OD DAHHOU CAIDAT TAMSSIA INZEGANE AIT MELLOUL	3.10.400 21/06/2010
Nom	Adresse	NumAM Date AM
DENREES ALIMENTAL	RES	
ART CULINAIRE		
ARRACHAD	MOULAY ALI CHERIF RUE 1007 TARRASST INZEGANE AIT MELLOUL	3.09.240 04/05/2009
RYAD SOUSS	AV ADOUAL N°29 DCHIRA AL JIHADIA INZEGANE AIT MELLOUL	3.09.241 04/05/2009
	OUARZAZATE	
AGRICULTURE (H.R.A	A)	
APICOLE		
ISSFAREN	DOUAR TAGHRAMTE COMMUNE TARMIKTE OUARZAZATE	3.09.292 26/05/2009
AVICOLE		
DAWAJINE DARAA	HAY SIDI DAOUD N°49 BIS OUARZAZATE	3.10.226 27/04/2010
DATTIERS		

TOMOUR WAHATE TMAYSSOURE	DOUAR TMAYSSOUR OUARZAZATE	3.09.591 01/12/2009
ELEVAGE BOVIN		
AFAQ FEDRACOM	HAY FEDRACOM OUARZAZATE	3.09.441 28/07/2009
ELEVAGE CAPRIN		·
ASSAKA	DOUAR ASAKA AIT AAFANE IMI NOULAOUEN CAIDAT AMEGHRANE OUARZAZATE	3.09.467 01/10/2009
TISSDOUTE	DOUAR AKLI AIT AZAAR COMMUNE IMI NOULAWNE OUARZAZATE	3.09.291 26/05/2009
OLEICOLE (OLIVIERS)		
TAMRAWT	DOUAR AIT ALI OU AISSA COMMUNE TINDOUF CAIDAT AMEGHRANE OUARZAZATE	3.09.116 06/03/2009
	SIDI IFNI	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
AMEZOUAROU	DOUAR ID BAHJA CR TAMKARFA SIDI IFNI	3.10.388 21/06/2010
MNAHIL AIT BAAMRANE	DOUAR AHAMCHOUNE AIT AYYOUB CR AMLOU CAIDAT MESTI SIDI IFNI	3.10.291 20/05/2010
IDBERKA	DOUAR ID BARKA CR MBAREK CERCLE LEKHSSASS SIDI IFNI	3.10.071 09/02/2010
CACTUS (ASSABBAR)		
AFOULKY AIT BAAMRANE	DOUAR AMALOU COMMUNE MESTY SIDI IFNI	3.09.083 18/02/2009
ARGANE		
ARGANIERS		
Nom	Adresse	NumAM Date AM
SBOUYA	CR SBOUYA ANNEXE MESTY SIDI IFNI	3.10.411 24/06/2010
	TAROUDANTE	
AGRICULTURE (H.R.A)		
ELEVAGE CAPRIN		
AL KMIT	CR TIZI N'TEST ANNEXE DE TAFENGOULT CERCLE OULED BERHIL TAROUDANT	3.10.185 05/04/2010
TISMOUNINE TIOUTE	DOUAR TAGADIRT N'DOUCHE CR TIOUTE FRIJA TAROUDANTE	3.10.075 09/02/2010
ELEVAGE OVIN		
ELEVAGE OVIN AL OUIJDANE	COMMUNE RURALE OUNAINE TAROUDANTE	3.09.422 22/07/2009
	COMMUNE RURALE OUNAINE TAROUDANTE CR OULED SIDI AISSA CAIDAT SIDI ABDALLAH OU MASSA TAROUDANTE	3.09.422 22/07/2009 3.10.024 08/01/2010
AL OUIJDANE		
AL OUIJDANE AL ISSLAH	CR OULED SIDI AISSA CAIDAT SIDI ABDALLAH OU MASSA TAROUDANTE	3.10.024 08/01/2010

OUNZINE	DOUAR AMEDGHAR COMMUNE AGADIR MELLOUL CAIDAT SEKTANA CERCLE TALIWINE TAROUDANTE	3.09.082	18/02/2009
NOUSSFAR LIZAAFARAN	CENTRE ISSKAOUEN TAROUDANTE	3.09.493	01/10/2009
ALPHABETISATION		31031133	01/10/2003
ALPHABETISATION			
AL MAJD	276 DERB MY LARBI OULED BENNOUNA TAROUDANTE	3.10.008	08/01/2010
ARGANE		-	
ARGANIERS			
TALBOURJTE	DOUAR TALBOURJTE CR AIT IKASS CAIDAT BRIJA TAROUDANTE	3.10.026	08/01/2010
SOUKAINA	MUNICIPALITE TALWINE TAROUDANTE	3.09.033	08/01/2009
AGUERD EL HAD	DR AGUERD EL HAD CR ADOUKILOUL CAIDAT S.ABDALLAH OU MOUSSA OD BERHIL TAROUDANTE	3.10.232	27/04/2010
	TINGHIR		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
			_
ASSFAR	DOUAR TAOURIRT CR SEDRAT CAIDAT SOUK LEKHMISS TINGHIR	3.10.047	01/02/2010
ELEVAGE OVIN			
TAWIZA (JEUNES DIPLOMES)	DOUAR GHALIL TINGHIR	3.09.468	01/10/2009
Nom	Adresse	NumAM	Date AM
	TIZNIT		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
TAMZA EL HADJ	CR TIZOUGHRANE CERCLE ANZI TIZNIT	3.10.284	20/05/2010
KRIMODARE	DOUAR TIZI TAMAZGOU CR AIT AHMED CAIDAT ANZI TIZNIT	3.10.025	08/01/2010
AVICOLE			
NASMA	IGHREM OULED JERRAR COMMUNE REGADA TIZNIT	3.10.117	05/03/2010
ELEVAGE OVIN			
BANATE IGHNLOULEN	DOUAR ILAOUSMLAL IGHNLOULEN CR REGADA TIZNIT	3.10.099	22/02/2010
ARGANE			
ARGANIERS			
ISGOUAR	DOUAR ISGUIOUAR CAIDAT DIGHIRT TIZNIT	3.10.176	25/03/2010

ZAGOURA

AGRICULTURE (H.R.A)

DATTIERS

TOUMOUR TINZOULINE	CENTRE TINZOULINE ZAGOURA	3.09.003	08/01/2009
TAGOURTE	ANCIEN MARCHE (ZAID OUBERKA) ZAGOURA	3.10.301	20/05/2010

Région: Tadla-Azilal

Nombre des Coopératives : 26

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
	AZILAL		
AGRICULTURE (H.R.A			
APICOLE			
OUABZAZA	COMMUNE AIT MHAMMED AZILAL	3.10.190	05/04/2010
BOUHLOU	CAIDAT AMINFRI CERCLE DEMNATE AZILAL	3.10.302	28/05/2010
ATLASS BENI AYYAT	DOUAR AIT YAHYA AZILAL	3.09.096	20/02/2009
ABZOU	COMMUNE RURALE ABZOU AZILAL	3.10.175	25/03/2010
CUNICULTURE			
AIT OUASSTER	COMMUNE AISSA BENDRISS AIT AATAB AZILAL	3.09.356	01/07/2009
ELEVAGE CAPRIN		•	
AL AMAL	COMMUNE TAOUFERT CAIDAT AIT AATAB AZILAL	3.10.277	20/05/2010
ELEVAGE OVIN		•	
NAIT HAMZA	CENTRE COMMUNE TIFFERT NAIT HAMZA CAIDAT TIKLEFT CERCLE WAWIZEGHT AZILAL	3.09.135	16/03/2009
MARAÎCHERE		•	•
AIT TAMJOUT	CAIDAT CHAKAFT CERCLE OUAOUIZEGHT AZILAL	3.10.282	20/05/2010
ARTISANAT			
BOULANGERIE			
TAKAMTE	AFOURAR AZILAL	3.10.319	28/05/2010
TEXTILES-TAPIS			
Nom	Adresse	NumAM	Date AM

AL BARAKA	COMMUNE BZOU AZILAL	3.09.454	25/09/2009
FORETS			
MADRIEURS			
AFADISSE	CENTRE BIN AL OUIDANE AZILAL	3.10.316	28/05/2010
AIT CHRIBOU	COMMUNE OUAOUIZEGHT AZILAL	3.10.351	16/06/2010
	BENIMELLAL		
AGRICULTURE (H.R.A) APICOLE			
ASSAL OUSSEFROU	COMMUNE DIR EL KSIBA BENI MELLAL		09/02/2010
ESSOUR	COMMUNE TAGZIRT BENI MELLAL	3.09.294	26/05/2009
CAROUBICULTURE			_
OUM AL BAKHT	ZAOUIAT CHEIKH BENI MELLAL		20/05/2010
DIR LAKSSIBA	COMMUNE RURALE LEKSSIBA BENI MELLAL	3.10.361	16/06/2010
ELEVAGE OVIN			
ACHORAFAE	COMMUNE OULED SAID EL OUAD LEKSSIBA BENI MELLAL	2 00 425	27/07/2009

COMMUNE FOUM OUDI CAIDAT OULED MBAREK BENI MELLAL

ZAGZI

3.09.393 08/07/2009

ARTISANAT

TEXTILES-TAPIS

	AL IKHLASS	HAY SOLTANA AV 20 AOUT IMM 9 BENI MELLAL	3.09.389	08/07/2009
--	------------	--	----------	------------

FORETS

BUCHERONS CHARBONNIERS

AIT OUWIRA	COMMUNE LEKSSIBA BENI MELLAL	3.09.204 17/04/2009
MADRIEURS		
SEMGUET	COMMUNE SEMGUET BENI MELLAL	3.10.102 22/02/2010

FKIH BEN SALEH

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

ATTAYIBA COMMUNE OULAD ZMAM FKIH BEN SALEH 3.09.460 25/0	/09/2009
--	----------

AVICOLE

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
AL MAGHREB AL AKHDAR	MALOUIYA SOUK SEBT FKIH BEN SALEH	3.10.357	16/06/2010
CUNICULTURE			
SERSSIFA	COMMUNE SIDI HAMMADI FKIH BEN SALEH	3.09.433	27/07/2009
ELEVAGE BOVIN			
BENI AMIR	COMMUNE LEKRIFATE FKIH BEN SALEH	3.09.527	27/10/2009
ARTISANAT			
TEXTILES-TAPIS			
AL FIRDAOUSS	CAIDAT BENI MOUSSA FKIH BEN SALEH	3.09.466	25/09/2009

Région: Tanger–Tétouan Nombre des Coopératives : 51

Nom	Adresse	NumAM Date A
	CHAOUEN	
AGRICULTURE (H.R.A)		
APICOLE		
OUED GUERGUER	DOUAR BENI BENTEN COMMUNE EDDERADRA CAIDAT TINKOUB CHAOUEN	3.10.225 27/04/2
UNION RIF CHAOUEN	COMMUNE EDDERDARA CHAOUEN	3.09.481 01/10/2
ELEVAGE BOVIN		
AL KHOULANE	COMMUNE BENI AHMED AL GHARBIA CAIDAT BENI AHMED CHAOUEN	3.10.154 16/03/2
OLEICOLE (OLIVIERS)		
AGHBALOU	MADCHAR AGHBALOU CAIDAT ET COMMUNE TINKOUB CERCLE BAB TAZA CHAOUEN	3.09.411 16/07/2
ARTISANAT		
TEXTILES-TAPIS		
AL KHIIZANA	DOUAR AL KHIZANA COMMUNE BAB TAZA CHAOUEN	3.09.206 17/04/2
DENREES ALIMENTAIRES		
ART CULINAIRE		
JAWHARATE ERRIF	BD MLILYA HAY SIDI BOUJEMAA CHAOUEN	3.10.018 08/01/2
PECHE		
PECHE ARTISANALE		
AL WIFAK	CENTRE TIZGANE COMMUNE TIZGANE KAA ASSRAR CAIDAT ET CERCLE BOUAHMAD CHAOUEN	3.10.222 19/04/2
Nom	Adresse	NumAM Date A
	LARACHE	
AGRICULTURE (H.R.A)		
ADICOLIURE (H.K.A)		

APICOLE

AL WAFAE	DR SAKHRAT AL KOT COMMUNE TITTEFT LARACHE	3.09.543	03/11/2009
AISSA	COMMUNE RURALE AYYACHA LARACHE	3.10.303	28/05/2010
ACHCHARAF	DOUAR SOUAKEN CERCLE OUED AL MAKHAZINE LARACHE	3.10.273	20/05/2010
ASSABAH	COMMUNE TAZOURTE LARACHE	3.10.144	09/03/2010
AMAL ZAAROURA	CERCLE ZAAROURA LARACHE	3.10.243	30/04/2010

	township pupper supports and supports	1 2 22 22 122 22 2
BERNICH	COMMUNE RURALE ZAAROURA LARACHE	3.10.321 02/06/2010
ASSAADA	DOUAR KHANDEK AL HAMRA CERCLE LOUKOUSS CAIDAT TITTEFT LARACHE	3.09.410 16/07/2009
AL JIBAL AL ALIYA	DOUAR ANSSAR EL HADJ CR ET CAIDAT SOUK AL KALLA LARACHE	3.10.164 24/03/2010
AL ASSDIKAE	CR TAZROUT LARACHE	3.10.143 09/03/2010
AMAL AL GHAD	DOUAR DLIM LEGHMIQ COMMUNE TITTEFT CERCLE LOUKOUSS LARACHE	3.09.049 26/01/2009
AL OUATADE	MADCHAR CHWAHED CERCLE AYYACHA CAIDAT B.AAROUSS LARACHE	3.10.021 08/01/2010
ARRAYHANE	DOUAR DLIM LEGHMIQ CERCLE LOUKOUSS CAIDAT TITEFT COMMUNE BOUJEDIANE LARACHE	3.09.265 08/05/2009
COLLECTE & COMMERCIA	LISATION DU LAIT	
AMER AIN AL HENNA	DR AMER AIN AL HENNA CR RISANA ACHAMALIA CAIDAT KHEMISS ESSAHEL LARACHE	3.08.027 04/02/2008
CUNICULTURE		
AL MAJD	DOUAR SOUAKEN CERCLE OUED AL MAKHAZINE LARACHE	3.10.274 20/05/2010
ELEVAGE BOVIN		•
BOUAZZA	COMMUNE AYYACHA CAIDAT BENI AAROUSS LARACHE	3.10.323 02/06/2010
ADROU	COMMUNE TAZOURT KARIAT ADROU LARACHE	3.10.242 30/04/2010
ELEVAGE CAPRIN		
ASSAFAE	DOUAR TAYDA COMMUNE TAZOURTE LARACHE	3.10.145 09/03/2010
AL MOSTAKBAL	DOUAR ESSOUKANE COMMUNE TAZOURTE LARACHE	3.10.140 09/03/2010
AL ALAMINE	MEDCHAR TADLA COMMUNE ZAAROURA LARACHE	3.09.358 02/07/2009
AL FATH	CENTRE ASSOUKKANE HADIRATE AL KOTB ERREBBANI MY ABDASSALAM C.TIZOURTE LARACHE	3.09.060 02/02/2009
ATTAKAFOUL	COMMUNE ET CAIDAT EL QOLLA LARACHE	3.10.251 17/05/2010
ELEVAGE OVIN		
ANNAMAE	DOUAR AIN AHDID CR BENI AAROUSSE LARACHE	3.10.038 27/01/2010
ANNAJAH	KARYAT TAYDA COMMUNE TAZOURT CAIDAT BENI AAROUSS CERCLE MY BOUSSELHAM LARACHE	3.09.125 06/03/2009
AL FAJR	HADIRATE AL QOTB ERREBANI CHEIKH MY ABDASSALAM COMMUNE TIZROUTE LARACHE	3.09.046 26/01/2009
AL OUKHOUA	AMJADI CERCLE LOUKOUSS CAIDAT TATEFT CR BOUJDIANE LARACHE	3.10.365 16/06/2010
Nom	Adresse	NumAM Date AM
ASSAFIFE	BOUTAH CM TITEFT CERCLE LOUKOUS LARACHE	3.10.363 16/06/2010
AL FADL	COMMUNE AYYACHA LARACHE	3.10.304 28/05/2010
ARTISANAT		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
POTERIE ET CERAMIQUE		
IBDAE	CENTRE DE FORMATION ARTISANALE CERAMIQUE BD OMAR IBN ABDALAZIZ BP 35 LARACHE	3.09.607 15/12/2009
TAILLEURS-CONFECTION		
AL ANAMIL ADDAHABIA	DOUAR CHOUHED COMMUNE AYYACHA BENI AAROUSS LARACHE	3.10.196 05/04/2010
<u> </u>	· ·	

TEXTI	 	$\Gamma \Lambda D$	ıc
	LES-	IAF	IJ.

TEXTILES-TAPIS			
AIN EDDIB	DR AMJADI CAIDAT TITTEFT CERCLE LOUKOUSS LARACHE	3.09.160	07/04/2009
TRAVAUX BATIMENTS			
ANNAHDA	HAY AL OROBA GROUPE A RUE 4 N°3 LAKSAR LEKBIR LARACHE	3.10.126	09/03/2010
	TANGER ASSILAH		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
RAHIQ ACHAMAL	CAIDAT TNIN SIDI EL YAMANI ASSILAH	3.10.224	27/04/2010
ARTISANAT	•	-	
BOULANGERIE			
AL BOUGHAZ	COMLEXE ESSADAKA TANGER	3.10.318	28/05/2010
DENREES ALIMENTAIRES	3		•
ART CULINAIRE			
OUKLAT DARI (FAST FOOD)	HAY AL JIRARI 1 RUE B N° 2 TANGER	3.09.456	25/09/2009
SERVI COOP	LOTISSEMENT AL KHAIR 1 N°12 2EME ETAGE BIR ACHIFAE TANGER	3.10.113	05/03/2010
PECHE			
PECHE ARTISANALE			
AL MOUTAWASSITE	SIEGE ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES BATEAUX DE PECHE COTIERES PORT DE TANGER	3.09.041	26/01/2009
PLANTES MEDICINALES	ET AROMATIQUES		
PLANTES MEDICINALES	ET AROMATIQUES		
AL AMAL	COMMUNE RURALE DAR CHAOUI TANGER ASSILAH	3.10.367	16/06/2010
Nom	Adresse	NumAM	Date AM
,	TETOUAN		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
TAMEZAKT DAR ASNOUS	COMMUNE RURALE BEN KARRICH TETOUAN	3.10.249	17/05/2010
<u> </u>	-		

COMMUNE RURALE AL OUED CAIDAT BENI HASSAN TETOUAN

COMMUNE EL OUAD CAIDAT BENI HASSAN TETOUAN

COMMUNE AL HAMRAE TETOUAN

OLEICOLE (OLIVIERS)

IMEZLAFINE

IDMAMEN

JAMEA AL BAYDAE

3.10.163 24/03/2010 3.09.518 16/10/2009

3.09.243 04/05/2009

BENI HOZMAR	DOUAR AKHAYAT BENI KRAICH CAIDAT BENI KRAICH TETOUAN	3.10.404 24/06/2010		
PECHE		_		
PECHE ARTISANALE				
MEKAD	AV AL MASSIRA RUE 51 N°6 OUED LAW TETOUAN	3.09.038 14/01/2009		
PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES				
PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES				
AMTEL	DR AMEJFEN AMTEL CR ZIANAT CAIODAT BENI KRICH TETOUAN	3.10.094 22/02/2010		

Région: Taza-Al Houceima-Taounate

Nombre des Coopératives : 26

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
	AL HOCEIMA		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
NAHL ERRIF	BENI BOUFRAH AL HOCEIMA	3.10.054	09/02/2010
UNION DES COOPERATIVES APIC	COMMUNE SENADA REGION BENI HRIZA AL HOCEIMA	3.09.078	18/02/2009
CACTUS (ASSABBAR)			
SBARIFE	DOUAR AKNI CR BOUFRAH AL HOCEIMA	3.10.014	08/01/2010
LEKHZAMA	COMMUNE URBAINE BACHAOUIAT AJDIR AL HOCEIMA	3.09.529	27/10/2009
ELEVAGE CAPRIN			
AL MITAQ	DOUAR AIT HADDOU AL HOCEIMA	3.09.489	01/10/2009
ARTISANAT			
COUTURE - BRODERIE			
FIRDAOUSS	DOUAR AKNI COMMUNE BENI BOUFRAH AL HOCEIMA	3.09.452	25/09/2009
,	GUERCIF		

AGRICULTURE (H.R.A)

APICOLE

MOUSSA OU SALEH	DOUAR BENI SMINT COMMUNE BERKINE GUERCIF	3.09.343	24/06/2009
BOUNASSER	DOUAR TASSACHT BENI BOUILOULE GUERCIF	3.09.299	26/05/2009
ANNAHDA	FEDDANE ECHEIKH DOUAR LEMTAHRA IKHLIFTEN COMMUNE LEMRIJA GUERCIF	3.09.295	26/05/2009

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
AL MAGHREB AL AKHDAR	DOUAR LEHOUISSI COMMUNE HOUARA OD REHHOU CAIDAT TADERT GUERCIF	3.09.191	14/04/2009
	TAOUNATE	•	•
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
ENNOUR	COMMUNE RURALE TAMDINTE TAOUNATE	3.10.016	08/01/2010
ELEVAGE OVIN		<u> </u>	•
AL ANDALOUSS	DOUAR KALAAT ENNAFSS COMMUNE KALAZ TAOUNATE	3.09.464	25/09/2009
OLEICOLE (OLIVIERS)			
RACHAD AMZAZ	CENTRE EL MAKHFI BENI ZEROUAL TAOUNATE	3.09.242	04/05/2009
AL BADIL	DOUAR LAAZIBIYINE COMMUNE EL WARD ZAGH TAOUNATE	3.09.326	22/06/2009
AL MANBAE	DOUAR OULED MOUSSA BENI BARBAR CR BOUHOUDA CERCLE TAOUNATE TAOUNATE	3.10.074	09/02/2010
	TAZA		
AGRICULTURE (H.R.A)			
APICOLE			
BAB SEBT	DOUAR BAB SEBT COMMUNE BENI LEKT TAZA	3.09.361	02/07/2009
ELEVAGE BOVIN			
AIN BOUKELLAL	COMMUNE MEKNASSA ACHARQUIA CAIDAT MEKNASSA TAZA	3.09.187	14/04/2009
ELEVAGE CAPRIN		•	
AIN LEMNAHEJ	COMMUNE BOUKHLOU OUED AMLIL TAZA	3.09.602	15/12/2009
JIBAL ERRIF	COMMUNE BOUHLOU CERCLE OUED OUMLIL TAZA	3.09.045	26/01/2009
ELEVAGE OVIN			
OUADI INAOUEN	CERCLE OUED AMLIL TAZA	3.09.234	27/04/2009
EXPLOITATION DES TERRE	S		
AL WAHDA	COMMUNE GUELDMANE TAZA	3.09.061	02/02/2009
ARTISANAT		<u>.</u>	•
ART ET DECOR			
IBDAATE NISSAIYA DU DECOR	AV DE FES IMM BELKACEM 1 ERE ETAGE N°2 TAZA	3.09.219	27/04/2009
BOULANGERIE		<u>.</u>	

Nom	Adresse	NumAM	Date AM
TAILLEURS-CONFECTION			
ANNAJAH	IMM EL HADJ YAAKOUBI AV SULTAN ABOU AL HASSANE 3 EME ETAGE APPT 8 TAZA	3.09.039	19/01/2009
STAR MODE	AV DE FES IMM BELKACEM 1 ERE ETAGE N°2 TAZA	3.09.221	27/04/2009
TAFIILAT NISSAIYA POUR TRIC	AV DE FES IMM BELKACEM 1 ERE ETAGE N°2 TAZA	3.09.220	27/04/2009